



## DOCUMENT DE PROJET DU PBF

<b>Pays :</b> République de Guinée et République du Mali	
<b>TITRE DU PROJET :</b> Appui à la prévention des conflits et renforcement de la résilience économique des communautés transfrontalières de Guinée & du Mali	
<b>NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :</b> PBF/IRF-531 : 00140380 (Guinée) & PBF/IRF-532 : 00140381 (Mali)	
<b>Modalité de financement du PBF :</b> <input checked="" type="checkbox"/> IRF <input type="checkbox"/> PRF	<b>Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust Fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires) :</b> <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional <b>Nom du fonds d'affectation spéciale :</b>
<b>Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• PNUD Guinée (Agence lead)</li><li>• FNUAP Guinée</li><li>• ONUDC Guinée (à travers le Bureau Régional)</li><li>• PNUD Mali</li><li>• FNUAP Mali</li><li>• ONUDC Mali (à travers le Bureau Régional)</li></ul>	
<b>Liste des partenaires d'exécution supplémentaires, gouvernementaux et non gouvernementaux. Spécifiez le type d'organisation (gouvernement, ONGI, OSC locale) :</b> <p>Les OSC ont été proposées par les différents acteurs locaux lors des consultations sur le terrain (autorités locales, communautés transfrontalières), les échanges avec la partie nationale, les agences porteuses du projet et d'autres entités des nations unies dans les 02 pays. De plus, un roster des OSCs préqualifiées existe et a été développée par le PNUD Mali en 2022.</p> <b>Organisations gouvernementales</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Ministère de l'Administration du territoire et de la décentralisation de la Guinée et du Mali</li><li>• Commissions nationales des frontières de la Guinée et du Mali</li><li>• Commissions nationales Armes Légères et Petit Calibre de la Guinée et du Mali</li><li>• Gouvernorats des régions de Kankan, Koulikoro et Bougouni</li><li>• Cercles de Kangaba, de Koulikoro et de Yanfolila</li></ul>	

*Bouf*

- Préfectures de Mandiana et Siguiri

### **Organisations non Gouvernementales/OSC locales**

#### **Pour le Mali**

- Conseils locaux de la jeunesse de Yanfolila et Kangaba ;
- Organisations faitières des femmes notamment la Coordination des Associations et ONG féminines du Mali (CAFO locale) de Yanfolila et Kangaba ;
- ONG AZHAR
- ONG CAEB
- FECONG
- CCA ONG
- CASA
- ARCAD SIDA

#### **Pour la Guinée**

- ONG Hère Guinée
- ONG GUIDRE
- WANEP
- ACTION et EDUCATION Guinée (anciennement Aide et Action)
- COJELPAID.

**Durée du projet en mois<sup>1 2</sup>: 24 mois + 6 mois additionnel sans coût = 30 mois. La nouvelle date de fin du projet est le 25 avril 2026.**

**Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet :** Zone transfrontalière Guinée – Mali (Régions de Kankan, de Koulikoro et de Bougouni).

**Mali :** Cercle de Kangaba (communes de Balan-Bakama, Bénkadi, Kaniogo, Naréna et Nougua) dans la région de Koulikoro, et Cercle de Yanfolila (communes de Djallon-Foula, Gouandiaka, Yallankoro-Soloba, Koussan, Sankarani, Séré Moussa Ani Samou et Wassoulou -Ballé) dans la région de Bougouni.

**Guinée :** Préfectures de Siguiri (communes de Kourémalé, Bankon, Doko, Niagassola et **Fidako**) et de Mandiana (communes de Balandougouba, Dialakoro, Faralako, Kondianakoro, Morodou, Niantanina et Saladou) dans la région de Kankan.

**Le projet relève-t-il d'une ou plusieurs des fenêtres de priorité PBF spécifiques ci-dessous :**

- Initiative de promotion de l'égalité des sexes<sup>3</sup>
- Initiative de promotion des jeunes<sup>4</sup>
- Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix)

<sup>1</sup> La durée maximum des projets IRF est de 24 mois et PRF de 36 mois.

<sup>2</sup> Le commencement officiel du projet est la date du premier transfert du budget du projet de la part de MPTFO aux () entité(s) bénéficiaire(s), comme indiqué sur la page du MPTFO Gateway.

<sup>3</sup> Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de l'égalité des genres (GPI).

<sup>4</sup> Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de la jeunesse (YPI).

Projet transfrontalier ou régional

**Budget total du projet PBF\* (par agence bénéficiaire) :**

- PNUD Guinée : \$ 1 269 020
- PNUD Mali : \$ 1 005 350
- FNUAP Guinée : \$ 700 850
- FNUAP Mali : \$ 709 410
- ONUDC Guinée : \$ 305 485
- ONUDC Mali : \$ 235 935

**Total Guinée : \$ 2 275 355**

**Total Mali : \$ 1 950 695**

**TOTAL PBF : \$ 4 226 050**

*\*Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF.*

*L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.*

**Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :**

En plus du budget ci-bas, il existe un apport technique additionnel parce que, les agences récipiendaires mettent à disposition des expertises techniques non rémunérées sur ce projet (voir tableau des ressources humaines). Concernant la partie gouvernementale, les ministères de tutelle du projet dans les deux pays appuient le projet, en Guinée notamment, le dispositif administratif sera appuyé par les autorités locales (mise à disposition d'un bureau pour le staff du projet). De plus, les deux gouvernements appuient la structuration des groupements locaux transfrontaliers qui également, sont mis à profit dans la mise en œuvre du projet.

**PBF 1<sup>ère</sup> tranche (70%) :**

- PNUD Guinée : \$ 888 314
- PNUD Mali : \$ 703 745
- FNUAP Guinée : \$ 490 595
- FNUAP Mali : \$ 496 587
- ONUDC (Guinée & Mali) : \$ 378 994<sup>5</sup>

**Total : \$ 2 958 235**

**PBF 2<sup>ème</sup> tranche\* (30 %) :**

- PNUD Guinée : \$ 380 706
- PNUD Mali : \$ 301 605
- FNUAP Guinée : \$ 210 255
- FNUAP Mali : \$ 212 823
- ONUDC (Guinée & Mali) : \$ 162 426<sup>6</sup>

**Total : \$ 1 267 815**

**Fournir une brève description du projet :** Le projet se focalise sur le renforcement de la coopération transfrontalière entre la Guinée et le Mali en vue d'une meilleure cohésion sociale entre les communautés de ces zones (Cercles de Kangaba et Yanfolila du côté du Mali et les Préfectures de Siguiri et Mandiana du côté de la Guinée). Spécifiquement, le projet propose les interventions avec le but de : (i) renforcer les institutions nationales et locales de gestion des conflits transfrontaliers entre la Guinée et le Mali et instaurer un dialogue pacifique et inclusif ; (ii) promouvoir une gestion efficace et commune des frontières entre la Guinée et le Mali y compris en appuyant la lutte contre la criminalité transfrontalière et les trafics illicites et ; (iii) renforcer

<sup>5</sup> 1<sup>ère</sup> Tranche UNODC Guinée : \$ 213 840 et 1<sup>ère</sup> Tranche UNODC Mali : \$ 165 154.

<sup>6</sup> 2<sup>ème</sup> Tranche UNODC Guinée : \$ 91 645 et 2<sup>ème</sup> Tranche UNODC Mali : \$ 70 781.

la participation et la résilience des jeunes et des femmes face aux diverses formes de marginalisations et d'exclusions dans les zones y compris à travers la mise en œuvre des plans mixtes de développement transfrontalier pour la paix, la sécurité, la stabilité et le développement et les initiatives ciblées de résilience économique.

**Résumez le processus de consultation du projet dans le pays avant la soumission au PBSO, y compris avec le Comité de pilotage du PBF, la société civile (y compris les organisations de femmes et de jeunes) et les communautés de parties prenantes (y compris les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés):**

Au cours de l'élaboration de la note conceptuelle et de la rédaction du présent document de projet, les agences porteuses du projet (PNUD Guinée – lead, PNUD Mali, FNUAP Guinée et Mali, UNODC) ainsi que l'agence Backstop technique UNCDF ont échangé avec les autorités nationales de la Guinée et du Mali pour assurer l'engagement national et le bon ciblage des interventions (les ministères de l'Administration du territoire et de la décentralisation de la Guinée et du Mali, les ministères de la sécurité et de la protection civile de la Guinée et du Mali, le Secrétariat Général des Affaires Religieuses de la Guinée, les ministères en charge de la jeunesse des deux pays, le ministère des mines du Mali, le ministère en charge de la promotion féminine et de l'enfance de la guinée, la Commission nationale des frontières de la Guinée, le Conseil de sécurité nationale du Mali, les commissions nationales de lutte contre la prolifération des ALPC des deux pays).

En ce qui concerne les consultations avec la société civile, les organisations suivantes ont été consultées : WANEP Guinée, Talking Drum Studio Guinée, Action éducation Guinée, COJELPAID), conseils locaux de la Jeunesse de Yanfolila et de Koulikoro, des organisations de femmes (CAFO de Yanfolila), des organisations non Gouvernementales (ONG) intervenants dans la zone ciblée notamment AZHAR, CAEB et CASA. D'autres ONG locales qui ont l'expérience de la thématique cohésion sociale et consolidation de la paix comme YAGTU Mali/Mopti, UNDP Mali dispose d'un rooster d'ONG partenaires qui peuvent être également consultées.

En amont de la rédaction de la note conceptuelle, des consultations ont été effectuées à l'occasion de la mission conjointe (PNUD, UNCDF, FNUAP et Secrétariat technique du PBF) conduite par le Coordonnateur résident du système des Nations Unies en Guinée et qui s'est rendue dans les zones de Siguiri, Doko et Kourémalé du 31 mai au 04 juin 2021. Après la finalisation de la note conceptuelle, les communautés transfrontalières de Kangaba, de Kéniéba, de Yanfolila, de Kourémalé et de Balandougouba ont été consultées et leurs préoccupations spécifiques recueillies lors de la mission de terrain de collecte de données conduite par le PNUD qui s'est déroulée du 06 au 08 septembre 2022.

Des échanges ont également eu lieu entre les agences porteuses du projet et d'autres entités des Nations Unies dans les deux pays ; il s'agit notamment des Bureaux des Coordonnateurs Résidents des NU, le Secrétariat PBF au Mali, PBSO, de UNCDF, de l'OIM, de ONU FEMMES Mali, de ONU Droits de l'homme en Guinée et de l'UNOWAS.

Les parties prenantes citées ci-haut ont été rencontrées pour recueillir les dynamiques de conflits transfrontaliers Guinée – Mali, leurs causes et les pistes ou propositions de solutions. Des échanges et consultations ont été également organisées avec les autorités locales (gouverneur, préfet, sous-préfet, maire, présidents de tribunaux, responsables des FDS), les organisations socioprofessionnelles (transporteurs, chasseurs traditionnels, fabricants d'armes, éleveurs, agriculteurs, orpailleurs, etc.), les représentants des leaders traditionnels et religieux (chefs de villages, imams, prêtres), les représentants des groupes de jeunes et les organisations de jeunes et de femmes.

Plusieurs séances de travail en ligne et en présentiel ont été tenues par les agences porteuses du projet et la partie nationale du côté de la Guinée et du Mali pour valider techniquement ce document. Les activités, ainsi que les différents résultats du projet ont été approuvés par les parties nationales guinéennes et maliennes et permettront de renforcer la cohésion sociale, la coopération au sein des communautés transfrontalières, le

soutien aux activités économiques des jeunes et des femmes, et améliorer la gestion intégrée des frontières afin d'assurer une meilleure sécurité transfrontalière pour la stabilité et le développement.

**Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes<sup>7</sup> : 2**

Spécifiez le pourcentage (**37,38%**) et le montant (**\$ 1 579 683,50**) du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes.

**Expliquez brièvement par quelle (s) intervention (s) principale (s) le projet contribuera à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes<sup>8</sup> :**

- Appuyer l'élaboration et l'adoption d'une Politique intégrée de gestion des frontières en Guinée sensible au genre ;
- Sensibilisation des femmes à la prévention des conflits : support au Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) avec le plan transfrontalier mixte de développement dans sa composante « promotion du genre et autonomisation de la femme » ;
- Promotion de la parité et à l'autonomisation de la femme, en mettant en place et /ou en créant des activités génératrices de revenus (AGRs) à travers les activités agro-sylvo-pastorales dans les zones d'exploitations d'orpaillages, des centres d'alphabétisation et de formation professionnelle.
- Support aux structures et mécanismes traditionnels et communautaires pour être inclusifs des femmes et jeunes filles sur la prévention des conflits ;
- Sensibilisation des élus locaux (conseillers communaux, chefs de quartier et districts etc.), chefs religieux et traditionnels et autres leaders d'opinions sur le rôle des femmes dans la cohésion sociale et la réconciliation et leur contribution à la gestion des ressources naturelles ;
- Fédérer les besoins et préoccupations des jeunes et des femmes à travers les espaces socio communautaires d'échange et de dialogue en vue de leurs prises en compte dans les PDL / PDSEC des communes cibles du projet ;
- Renforcer le leadership et les capacités en matière de prévention et gestion des conflits de 1 310 jeunes (Hommes /Femmes) et de 1310 femmes soit 2620 personnes dans les 131 villages frontaliers cibles du projet sur la base du diagnostic sécuritaire local (transversal, plan d'actions intégré).

**Degré de risque du projet<sup>9</sup> : 2 (risque élevé pour la réalisation des résultats)**

**Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement<sup>10</sup>) : (2.3) Prévention/gestion des conflits**

<sup>7</sup> **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

**Score 2** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

**Score 1** pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total)

<sup>8</sup> Veuillez consulter la note d'orientation du PBF sur les calculs de marqueurs de genre et la consolidation de la paix sensible au genre.

<sup>9</sup> 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

<sup>10</sup> (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique ;

(2.1) Réconciliation nationale, (2.2) Gouvernance démocratique, (2.3) Prévention/gestion des conflits ;

(3.1) Création d'emplois, (3.2) Accès équitable aux services sociaux ;

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État, (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale, (4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF.

Le cas échéant, les résultats du **SDCF / UNDAF** auxquels le projet contribue :

- **Guinée - Effet 1** : D'ici 2022, les institutions nationales au niveau central, décentralisé et déconcentré sont inclusives, assurent et garantissent l'état de droit, la démocratie, la sécurité, la paix sociale et une gouvernance institutionnelle performante conformément aux principes des droits humains.
- **Mali - Effet 2** : Les populations sont résilientes face aux conflits, vivent réconciliées et en harmonie dans un environnement de paix, sécurisé et respectueux des droits humains et des traditions culturelles positives.

**Objectifs et cibles de développement durable auxquels le projet contribue :**

- Le projet contribue indirectement aux **ODD 1 et 2** relatifs à la **sécurité alimentaire et lutte contre la pauvreté à travers des actions de création d'AGR/Emplois** et aussi **investissements en infrastructures locales de productions**.
- **ODD 5** (Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles, Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation, entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect du droit interne) ;
- **ODD 8** (défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire) ;
- **ODD 10** (faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées) ;
- **ODD 11** (favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale) ;
- **ODD 16** (Promouvoir l'État de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité) et
- **ODD 17** (partenariats pour la réalisation des objectifs).

Type de demande :

Nouveau projet :

Révision de projet :

**Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :**

**Extension de la durée** :  Durée additionnelle du projet en mois : **6 mois sans coût supplémentaire, couvrant la période du 26 octobre 2025 au 25 avril 2026.**

**Changement de résultat / sujet** :

**Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget** :

**Budget PBF supplémentaire** :  Budget supplémentaire par agence bénéficiaire :

**USD XXXXX**

**Brève justification de la révision :**

*NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.*

La présente révision vise à solliciter une extension sans coût de la date initiale de fin du projet transfrontalier "Mali – Guinée" qui a officiellement démarré le 25 octobre 2023 pour une durée de 24 mois.

En effet, en raison de certaines contraintes d'ordre administratif et technique, le projet a connu d'importants retards dès sa phase démarrage. A titre illustratif, le premier atelier conjoint de planification n'a pu se tenir qu'en décembre 2023, et le démarrage effectif des activités n'est intervenu qu'en avril 2024, occasionnant un retard cumulé de six (06) mois par rapport au calendrier initial.

Les raisons de la demande d'extension sans coût se resument aux cinq (05) principaux points suivants :

**Retard initial dans le démarrage des activités** : Le décalage entre la date de démarrage officiel et le lancement effectif des activités a réduit la période opérationnelle disponible pour atteindre les objectifs fixés. Ce retard est principalement lié à la mise en place de l'équipe projet, les défis de coordination inhérents au démarrage d'un projet transfrontalier et à la planification des ateliers conjoints.

**Contraintes dans la mise en œuvre de certaines activités phares** : Certaines activités stratégiques, notamment le Diagnostic local de sécurité, ont rencontré des difficultés d'implémentation en raison de la complexité du contexte sécuritaire et des contraintes logistiques dans les zones frontalières ainsi que les arrangements institutionnels avec l'UNCDF en tant qu'Agence Backstop.

**Faible fréquence des réunions du Comité de Pilotage** : Depuis le démarrage, le projet n'a pu organiser qu'une seule réunion ordinaire de son Comité de Pilotage. Cette situation illustre les défis rencontrés pour trouver des créneaux consensuels, compte tenu des agendas chargés des autorités des deux pays.

**Retard dans le déblocage de la seconde tranche de financement** : Le projet a dû observer une suspension forcée des activités (Mai – Septembre 2025) compte tenu des contraintes de trésorerie, ce qui a limité la capacité à dérouler certaines activités importantes dans les délais prévus.

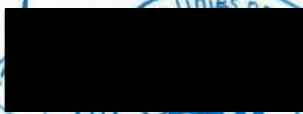
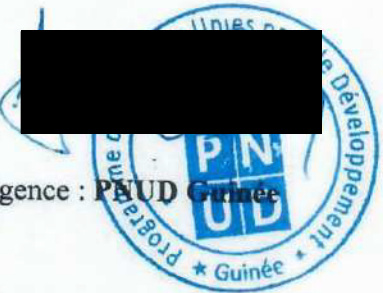


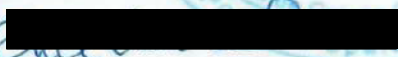

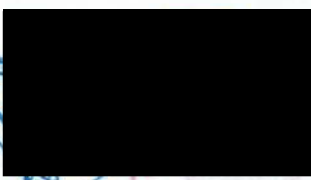




**Engagement des parties prenantes et nécessité de consolidation des acquis** : Malgré ces contraintes, le projet a suscité un fort engagement des acteurs locaux et nationaux. Une extension sans coût permettra de consolider les acquis, finaliser les activités restantes et renforcer la durabilité des mécanismes de dialogue transfrontalier.

Au demeurant, l'extension sollicitée vise uniquement à prolonger la période de mise en œuvre pour finaliser les activités prévues, sans coût additionnel, en maintenant l'enveloppe budgétaire initiale. Nonobstant, le projet a pu enregistrer d'importants résultats qui méritent d'être consolidés. Ainsi, la période d'extension permettra de finaliser les activités stratégiques du projet transfrontalier, conformément aux recommandations du Comité de Pilotage du 11 juillet 2025 et aux priorités du PBSO. Elle s'inscrit dans une logique de consolidation des acquis, de renforcement de la coopération transfrontalière et de la promotion de la cohésion sociale. Il s'agit concrètement d'optimiser la période additionnelle, en mobilisant les ressources existantes et les partenariats locaux, pour finaliser les activités en cours et réaliser celles qui ne l'ont pas encore été. Il s'agit notamment de :





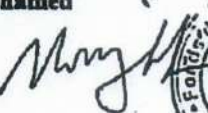

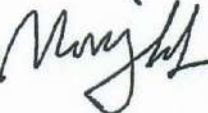



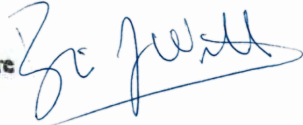
- Réaliser une étude diagnostique sur l'état des frontières en Guinée, qui servira de base pour l'élaboration prochaine de la future politique intégrée de gestion des frontières ;
- Soutenir la relecture et la vulgarisation des chartes foncières auprès des parties prenantes ;
- Poursuivre la redynamisation et faciliter la tenue de cadres d'échanges transfrontaliers (autorités, OSC, FDS, jeunes, femmes) pour formuler des recommandations conjointes contre les moteurs de conflits ;
- Continuer à renforcer les Groupements Locaux de Coopération Transfrontalière (GLCT) de Siguiri-Kangaba et Yanfolila-Mandiana (formation, équipement, outils de coopération) ;
- Finaliser le diagnostic de sécurité locale et intégrer les questions de sécurité, de cohésion sociale et de genre dans les PDL/PDSEC ;
- Appuyer les services locaux frontaliers contre la prolifération des ALPC (équipements, plateforme TIC, formation des acteurs de la chaîne pénale) ;
- Finaliser l'étude sur l'état des lieux de la coopération transfrontalière en matière de criminalité organisée et évaluer les besoins des postes frontaliers ;
- Continuer à appuyer l'élaboration d'instruments juridiques bilatéraux (accords, SOPs) pour opérationnaliser la coopération contre la traite des personnes ;
- Produire en collaboration avec les autorités nationales, des études et analyses sur la criminalité organisée (traite, trafic de migrants, exploitation minière) avec une approche sensible au genre ;
- Équiper les postes de contrôle frontaliers pour renforcer l'interopérabilité et l'échange d'informations ;
- Amplifier les activités de mise en réseau des groupements de femmes et associations de jeunes évoluant dans le secteur de l'orpillage pour développer des modes opératoires équitables et prévenir les conflits ;
- Soutenir les activités de rapprochement communautaire dans la zone : semaine artistique, culturelle et touristique + 2 tournois sportifs ;
- Finaliser les sessions de renforcement des capacités des 2 620 jeunes et femmes en prévention et gestion des conflits dans 131 villages frontaliers ;

- |  |   |
|--|---|
|  | <ul style="list-style-type: none"><li>• Promouvoir la participation des jeunes et femmes dans les dispositifs locaux via la sensibilisation et les mécanismes d'alerte précoce ;</li><li>• Appuyer la création et le fonctionnement des GIE pour des activités agrosylvopastorales et économiques ;</li><li>• Organiser le forum transfrontalier sur le contenu local et l'investissement en faveur des jeunes ;</li><li>• Développer des micro-projets communautaires (points d'eau, couloirs de transhumance, lampadaires solaires, puits pastoraux).</li></ul> |
|--|---|

**SIGNATURES DU PROJET :**

<p><b>AGENCE RECIPIENDAIRE<sup>11</sup></b></p> <p>Nom du Représentant : <b>Anthony Ohemeng-Boamah</b></p> <p>Signature </p> <p>Nom de l'agence : <b>PNUD Guinée</b></p> <p>Date et visa :</p> 	<p><b>Représentant du gouvernement de la République de Guinée</b></p> <p>Nom : <b>Elhadj Ibrahima Kalil Condé</b></p> <p>Signature </p> <p>Titre : <b>Ministre de l'Administration du territoire et de la décentralisation de la Guinée</b></p> <p>Date et visa :</p> 
<p><b>AGENCE RECIPIENDAIRE</b></p> <p>Nom de la Représentante a.i. : <b>Anita AKUMIAH</b></p> <p>Signature </p> <p>Nom de l'agence : <b>FNUAP Guinée</b></p> <p>Date et visa :</p> 	<p><b>Coordonnateur résident a.i. du SNU en Guinée</b></p> <p>Nom : <b>Dr KIPELA Moke Fundji Jean Marie</b></p> <p>Signature </p> <p>Date et visa :</p> 
<p><b>AGENCE RECIPIENDAIRE</b></p> <p>Nom de la Représentante : <b>Sylvie Bertrand</b></p> <p>Signature </p> <p>Nom de l'agence : <b>UNODC Guinée (Bureau Régional)</b></p> <p>Date et visa : 22.12.2025</p> 	<p><b>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</b></p> <p>for Nom de la Représentante : <b>Elizabeth Spehar</b></p> <p>Signature </p> <p>Titre : <b>Sous-Secrétaire générale chargée du soutien à la consolidation de la paix</b></p> <p>Date et visa : 24 mars 2026</p>

<sup>11</sup> Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

<p><b>AGENCE RECIPIENDAIRE</b></p> <p>Nom du Représentant : <b>Maleye DIOP</b></p> <p>Signature </p> <p>Nom de l'agence : <b>PNUD</b></p> <p>Date et visa : <b>06/01/2026</b></p> 	<p><b>Représentant du gouvernement de la République du Mali</b></p> <p>Nom : <b>Général de Brigade Issa Ousmane COULIBALY</b></p> <p>Signature </p> <p>Titre : <b>Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation du Mali</b></p> <p>Date et visa :</p> 
<p><b>AGENCE RECIPIENDAIRE</b></p> <p>Nom du Représentant : <b>Lemine Mohamed Beiba Mohamed</b></p> <p>Signature </p> <p>Nom de l'agence : <b>FNUAP Mali</b></p> <p>Date et visa : <b>22/12/2025</b></p> 	<p><b>Coordonnateur résident a.l. du SNU au Mali</b></p> <p>Nom : <b>Maleye DIOP</b></p> <p>Signature </p> <p>Date et visa : <b>07/01/2026</b></p> 
<p><b>AGENCE RECIPIENDAIRE</b></p> <p>Nom de la Représentante : <b>Sylvio Bertrand</b></p> <p>Signature </p> <p>Nom de l'agence : <b>UNODC Mali (Bureau Régional)</b></p> <p>Date et visa : <b>22/12/2025</b></p> 	<p><b>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</b></p> <p>for Nom de la Représentante : <b>Elizabeth Spehar</b></p> <p>Signature </p> <p>Titre : <b>Sous-Secrétaire générale chargée du soutien à la consolidation de la paix</b></p> <p>Date et visa : <b>24 mars 2026</b></p>

## Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF

- **Contexte**

Les transitions politiques matérialisées par les coups d'Etat militaires survenus le 25 mai 2021 au Mali, le 5 septembre 2021 en Guinée, le 23 janvier et le 30 septembre 2022 au Burkina Faso, et de la tentative de coup d'Etat du 1er février 2022 en Guinée Bissau ont mis à rude épreuve le processus de consolidation de la paix dans la région. La CEDEAO fut alarmée par les successions de coups d'Etats militaires et les risques de tendances nouvelles et contagion en Afrique de l'Ouest. Elle a multiplié les sommets et pressions pour exiger des calendriers des transitions et le retour des civils à la tête des Etats. Cette même période est aussi marquée par les tensions entre le Mali et la communauté internationale traduites par le retrait des troupes internationales du Mali, notamment Barkhane et Takuba. Ensuite, le Mali s'est retiré de toutes les instances et organes du G5 Sahel qui a pour mission d'assurer l'intégration régionale en matière de développement et de lutte contre le terrorisme.

Les décisions de la CEDEAO du 09 janvier 2022 de la fermeture des frontières aériennes, terrestres et fluviales, des transactions commerciales, et de la suspension de toute aide des institutions financières au Mali n'ont pas favorisé un climat de coopération dans la sous-région pour le ré-établissement des échanges commerciaux piliers de la prospérité économique et de l'intégration économique. Les populations, surtout celles vivant dans les zones reculées et les zones transfrontalières dont les moyens de subsistance et les échanges reposent sur les traversées quotidiennes des frontières de part et d'autre, en furent impactées. Ces sanctions ont été levées par les Chefs d'Etat et de Gouvernement, en juillet 2022 suivies de la levée par la Cour de Justice de la CEDEAO, le 25 novembre 2022, des suspensions de procédure pendantes devant elle concernant le Burkina Faso, la Guinée et le Mali.

Néanmoins, la Guinée a maintenu ses frontières ouvertes y compris l'accès au port de Conakry pour les transits. Les décisions des autorités guinéennes de laisser leurs frontières ouvertes au Mali ont sans doute aidé avec les échanges quotidiens et le flux des personnes et des biens, particulièrement pour les communautés transfrontalières.

A l'instar du Mali, la Guinée aussi a été suspendue des instances de la CEDEAO et de l'Union Africaine et les membres connus du CNRD et du gouvernement de transition étaient également sous sanctions de l'organisation sous-régionale à la suite du changement de régime. Celle-ci a exigé un calendrier de la transition pour le retour à une gouvernance démocratique. Mais à la différence du Mali, la Guinée n'était pas frappée par la mesure de fermetures des frontières et de rupture des échanges commerciaux avec les autres Etats membres de la CEDEAO.

Les Républiques de Guinée et du Mali partagent une frontière d'environ 858 km à travers les localités des régions de Koulikoro (Cercle de Kangaba), Kayes (Cercle de Kéniéba) et Bougouni (Cercle de Yanfolila) côté malien et des préfectures de Siguiri (commune de Kourémalé), Mandiana (commune de Balandougouba) et Dinguiraye (commune de Diatiféré) côté guinéen. Les populations des deux pays entretiennent des liens séculaires socioculturels et font face aux mêmes réalités géographiques, sociales et économiques. Cependant, les frontières sont considérées comme des barrières érigées par des hommes créant ainsi des zones soumises à différentes tensions et conflits notamment des conflits fonciers et intercommunautaires, la circulation de groupes armés hétérogènes, le trafic illégal d'or, d'armes et de stupéfiants.

Même si le processus de démarcation et délimitation matérielle de la frontière entre la Guinée et le Mali est en cours depuis 2019, cette zone est toujours caractérisée par de multiples contestations et conflits liés à l'exploitation minière (exploitation traditionnelle de l'or), à la porosité des frontières, aux activités agropastorales, etc. Au moins 180 kg de cocaïne ont été saisis à la frontière entre le Mali et la Guinée, autour de la ville de Kourémalé, depuis 2021, indiquant que la zone constitue un couloir pour les produits illicites entre les pays côtiers et le Sahel.<sup>12</sup>

L'élevage constitue le deuxième secteur de production économique de l'espace transfrontalier. Tout comme l'agriculture, l'élevage est traditionnel de type extensif basé sur la transhumance. Les zones de pâturages existent et constituent des points d'attraction pour les éleveurs transhumants en provenance de Nara, Banamba, Kolokani et de Kati qui séjournent dans l'espace. Cependant, la persistance de la transhumance non réglementée constitue une entrave au développement de l'espace transfrontalier dû aux conflits entre éleveurs et agriculteurs que cela génère dans la zone.

Pour y remédier, les autorités des deux pays ont signé le 20 août 2021 à Bamako un Accord - Cadre de Coopération Transfrontalière pour une durée de 10 ans renouvelables. La République du Mali a élaboré une politique nationale des frontières en 2000 qui a été revue en 2016. Il existe en outre des mécanismes communautaires de gestions des différends (les mécanismes traditionnels incluent les Conseils de sages et les commissions foncières expliqués plus bas). Dans le cadre du renforcement des liens d'amitié et la coopération, les deux États ont créés des Espaces Locaux de Coopération Transfrontalière (ELCT)). La convention mettant en place les GLCT précise que l'objectif est de promouvoir, de soutenir, d'encourager et de coordonner les actions de coopération transfrontalière dans l'espace transfrontalier. Ces Espaces qui sont au nombre de deux (02), sont dotés d'une personnalité financière et morale : ELCT de Kangaba (Mali) / Siguiri (Guinée) et ELCT Yanfolila (Mali) / Mandiana (Guinée).

Contexte démographique, sociale et économique dans les ELCT :

Situation démographiques spécifique aux espaces transfrontaliers :

Effectif de la population dans l'espace transfrontalier Siguiri - Kangaba<sup>13</sup>

Espace transfrontalier	Population totale (2021)		
	Hommes	Femmes	Total
Siguiri – Kangaba	130 005	126 452	256 457

<sup>12</sup> UNODC, Drug Monitoring Platform

<sup>13</sup> Direction Régionale de la Planification, de la Statistique, de l'Informatique, de l'Aménagement du Territoire et de la Population - Koulikoro décembre 2021, Mali.

Effectif de la population dans l'espace transfrontalier Mandiana – Yanfolila<sup>14</sup>

Espace transfrontalier	Population totale (2020)		
	Hommes	Femmes	Total
Mandiana – Yanfolila	230 863	230 116	460 979

De plus, la population de ces zones transfrontalières est très jeune : avec un taux respectif de 47% de moins de 15 ans et 24% de bras valide (15 à 44 ans) pour Siguiri – Kangaba et de 49% de moins de 15 ans et 39% de 15 – 44 ans pour Mandiana - Yanfolila. La tranche d'âge de plus de 60 ans ne représente que 5% (Siguiri – Kangaba) et 0,4% (Mandiana – Yanfolila). Cette démographie indique que ces zones ont une population active très élevée et jeune et d'autre part que l'espérance de vie est très faible.

En dehors de l'orpaillage, le secteur de l'emploi est très peu développé dans l'espace transfrontalier. Les secteurs pourvoyeurs d'emploi sont l'agriculture, l'élevage, le petit commerce, l'artisanat utilitaire et dans une moindre mesure le maraîchage. Cependant, faute de périmètres maraîchers aménagés en nombre et d'eau de production, le maraîchage n'arrive pas à juguler le problème de chômage temporaire. L'artisanat utilitaire est peu modernisé et emploie moins de jeunes. L'offre en formation professionnelle est très faible dans ces espaces. Les populations ont recours aux centres de formations professionnelles de Kangaba et de Siguiri qui sont les chefs-lieux de cercle/préfecture et à Dogo centre pour les besoins en formation professionnelle. Ceci ne favorise pas l'apprentissage du métier et l'insertion socio-professionnelle d'un nombre élevé de jeunes des villages frontaliers. Sur le plan de la protection sociale, les services techniques compétents évoquent les phénomènes récurrents du mariage forcé, mariage par rapt, le trafic des enfants généralement placés dans les sites d'orpaillage et les ménages pour le travail domestique. Cette situation est liée à la faible attractivité du système éducatif et aux conditions de vie dans les écoles. La faiblesse du dispositif de contrôle aux frontières et la faible communication entre les forces de sécurité intérieures installées dans l'espace transfrontalier rend difficile la maîtrise des mouvements transfrontaliers. En somme, la situation déficitaire de l'offre de travail et de l'emploi dans l'espace transfrontalier est la principale cause de l'exode des jeunes vers les centres urbains Siguiri, Kangaba, et surtout vers les sites d'orpaillage comme ceux de Sikasso (Mali), Kayes (Mali), Kankan (Guinée) et Kérouané (Guinée).

L'exploitation artisanale et à petite échelle de l'or (artisanal and small scale mining) désigne les opérations minières formelles ou informelles avec des formes simplifiées d'exploration, d'extraction, de traitement et de transport. Elle comprend conventionnellement un large éventail d'activités liées à l'extraction minières réalisées par des individus, des groupes et des coopératives opérantes, souvent sans surveillance officielle, mais pas nécessairement en violation de la législation. Ce type d'exploitation se caractérise par l'extraction de métaux et de minéraux avec les outils les plus simples, et elle est généralement réalisée par des mineurs sans formation formelle qui travaillent pour survivre. L'extraction et le traitement des minéraux par l'ASM sont généralement à forte intensité de main-d'œuvre et intègrent souvent des technologies non mécanisées.<sup>15</sup> L'exploitation artisanale et à petite échelle de l'or constitue un secteur refuge pour les

<sup>14</sup> Direction nationale de la population – Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) 2009 (Mali) ; 2014 (Guinée) – Projection 2020.

<sup>15</sup> UNODC, *Responding to Illegal Mining and Trafficking in Metals and Minerals : A Guide to Good Legislative Practices*, 2021.

populations en temps de crise<sup>16</sup>. Plutôt que d'assister à la formalisation du secteur informel, la Guinée et le Mali ont plutôt tendance à criminaliser l'exploitation artisanale et à petite échelle de l'or, ce qui engendre des tensions et des violences avec les communautés locales<sup>17</sup>.

En termes d'accès au service sociaux, la majorité des populations transfrontalières sont en moyenne à 20km des centres de santé les plus proches, en notant une mobilité difficile dû à de mauvaises infrastructures routières. Aussi, il est estimé un nombre de 36 personnels de la santé présent dans les zones transfrontalières (avec uniquement 10 médecins) dans la zone Mandiana – Yanfolila et de 63 personnels de santé (dont 10 médecins) dans la zone Siguiiri-Kangaba<sup>18</sup>. L'insuffisance du personnel qualifié, la faible qualité des moyens matériels, l'accessibilité géographique, le mauvais état des routes restent des contraintes majeures auxquelles les populations, surtout les femmes, doivent faire face. Dans cette zone, bien que contribuant à l'économie, l'industrie minière engendre des risques pour l'environnement et des conséquences néfastes pour la santé humaine. Les besoins sanitaires ne sont pas suffisamment couverts à travers l'offre de santé des deux états dans cette zone.

#### Etat des lieux du secteur de l'orpaillage

Le secteur de l'orpaillage peut être décrit à travers les actions des (i) sociétés minières et des (ii) sites d'orpaillage traditionnel. Les sociétés minières versent des taxes aux collectivités territoriales. En revanche, les activités de l'orpaillage traditionnel échappent à tout paiement d'impôts et de taxe, car ni l'Etat, ni les autorités communales n'ont la maîtrise de la traçabilité de la quantité d'or produite par les orpailleurs - Les orpailleurs sont constitués non seulement de populations autochtones mais également d'autres nationalités qui affluent des pays voisins. Les orpailleurs sont organisés sur chaque site de façon informelle (pas de récépissé) - donc un manque à gagner pour les pouvoirs publics et une source de trafic en tout genre. Ces activités sont source de la dégradation de l'environnement, la pollution de l'air et de l'eau, l'abandon des classes par les enseignants et élèves, la prolifération des maladies sexuellement transmissibles, la perte de main d'œuvre agricole, etc. Les conséquences néfastes sont : l'insuffisance de main d'œuvre qualifiée et l'exploitation de main d'œuvre en bas âge, l'exploitation artisanale non organisée des ressources minières, la faiblesse dans l'application des textes en vigueur et la recrudescence du trafic illicite transfrontalier.

#### Contexte climatique

La disponibilité des terres arables est dominée par des sols moyennement profonds et propices à l'agriculture, et l'existence des ressources minières constituent des potentialités de développement socio-économique dans ces espaces. Cependant, la présence des sociétés minières et des sites d'orpaillage artisanaux dégrade la qualité et fertilité des sols et entraîne l'érosion des sols. Aussi, la baisse de la pluviométrie a pour effet immédiat le tarissement précoce des cours d'eau ce qui entravent les cultures de contre saison entraînant ainsi une diminution du revenu des producteurs, la baisse de la production de la pêche, des besoins d'abreuvement des animaux et éventuellement des conflits autour des points d'eau.

---

<sup>16</sup> Robyn d'Avignon, *A Ritual Geology Gold and Subterranean Knowledge in Savanna West Africa*, 2022

<sup>17</sup> UNODC, *Gold Trafficking in the Sahel*, forthcoming

<sup>18</sup> Centre de Santé de référence Kangaba – collecte de données juillet 2021 dans l'élaboration des plans de développement transfrontaliers.

La pratique du dragage sur les cours d'eau et l'utilisation des produits non homologués (mercure, cyanure, pesticides) par les orpailleurs et les agriculteurs ont contribué à la dégradation de la qualité des cours d'eau. La pratique de l'orpillage traditionnel, le changement climatique, l'ensablement et l'apparition de la jacente d'eau douce sont les principales menaces sur les ressources naturelles.

### Contexte sécuritaire

Les forces de sécurité et de défense présentes dans les espaces transfrontaliers sont la police, la gendarmerie, les forces de défense, la douane, les services de protection des eaux et forêts. Néanmoins, le maillage sécuritaire reste faible et la porosité des frontières reste un enjeu majeur pour assurer la sécurité des personnes et des biens. On constate également la présence des confréries des chasseurs (Donsos). Sur les sites miniers, la sécurité est assurée par les Tomboloma, groupes de jeunes constitués à des fins de protection des sites miniers et représentants des chefs traditionnels dans ces sites, et les Donsos (chasseurs). Le phénomène des chasseurs est ancien dans la zone mais prend de l'ampleur. Dans chaque village de la zone, il existe un comité de veille composé de Donsos pour la protection de l'environnement : ils interpellent les contrevenants, fixent les amendes et en cas de désaccord, ils font recours au Maire.

Pour certains conflits, les Donsos gèrent la situation avec la Chefferie, les maires n'interviennent pas. Cette approche sécuritaire est informelle, mais acceptée par les communautés locales ainsi que les autorités locales. Néanmoins, les chasseurs sont également impliqués dans les conflits intercommunautaires car chaque communauté utilise leurs chasseurs – car ils sont armés – dans les clashes violents liées aux ressources naturelles.

Malgré les projets de désarmement et de démobilisation au Mali, en Guinée et dans les pays limitrophes comme le Libéria, la Sierra Leone et la Côte d'Ivoire, de nombreux groupes armés ou personnes proches de groupes armés ont refusé de rendre leurs armes et celle-ci circulent encore dans la région<sup>19</sup>. L'une des raisons de la prolifération persistante est le fait que les projets ont mis l'accent sur la collecte volontaire, avec certes quelques résultats probants, néanmoins, une certaine quantité d'armes a été gardée par les détenteurs et qui se retrouvent notamment dans la criminalité transnationale organisée. Surtout, la dimension transfrontalière devra être mieux prise en compte. Le projet permettra d'établir un lien étroit entre l'atténuation de la possession d'armes par les civils et la prévention ainsi que la gestion des conflits.

En 2018, le Small Arms Survey estimait qu'environ 40 % des morts violentes au Mali étaient survenues à la suite de l'usage des armes à feu, tandis que le nombre de personnes blessées par ces armes pourrait être encore plus élevé (*Global Violent Deaths Database, consulté le 02 décembre 2020*). Selon les informations fournies par la COMNAT ALPC du Mali, en 2020, à l'occasion de l'opération KAFO (initiée contre le trafic d'armes à feu dans les zones frontalières) organisées du 30 novembre au 06 décembre avec le soutien d'Interpol et ONUDC, 200 contrôles ont été effectués avec 50 armes saisies, 6 162 cartouches et d'autres produits prohibés notamment la drogue, le carburant et les médicaments. Au cours de la même opération en 2021, le nombre d'armes à feu saisies est passé à 594 et plusieurs milliers de munitions. Ces informations indiquent une forte hausse du trafic d'armes transfrontalier. Au Mali et au Burkina Faso, les

---

<sup>19</sup> UNODC, Firearms Trafficking in the Sahel, 2023.

forces de sécurité et les groupes armés d'autodéfense sont ciblés par les groupes extrémistes violents pour récupérer leurs armes<sup>20</sup>.

En général, la porosité des frontières et les faiblesses de contrôle, la recherche d'opportunités liées à la découverte d'or ont favorisé le flux d'autres ressortissants de la sous-région vers les frontières de la Guinée-Mali accroissant, de ce fait, l'insécurité et les conflits intercommunautaires et communautaires.

Les deux pays traversent des crises sécuritaires, politiques et institutionnelles dont le débordement ne peut être exclu au regard du caractère poreux des frontières. Certains exemples récents nous rappellent la fatalité des actes de violences intercommunautaires dans ces espaces :

- Conflit foncier et extraction minière avec usage d'armes à feu entre les villages de Kalana et Kalafé (17 novembre 2022) ;
- En 2017, à la suite d'un différend au sujet de la paternité d'une zone minière entre les villages de Niaouleni (Mali) et Faranokho (Guinée), au moins 22 personnes ont trouvé la mort dont 04 Gendarmes maliens ainsi que de nombreux blessés ;
- Le 4 avril 2022, les populations des districts de Sambaya kofilani et de Moyafra dans la commune de Siguiri se sont affrontés avec des fusils de chasse dans un conflit domanial.

#### Etat des lieux de la gouvernance administrative et locale des espaces transfrontaliers :

- Groupements Locaux de Coopération Transfrontalière (GLCT) : L'espace est régi par des GLCT qui ont une convention de coopération transfrontalière, des statuts et un règlement intérieur du GLCT signés entre les présidents des collectivités territoriales membres. Cette convention de coopération est le cadre juridique de coopération transfrontalière. Le GLCT est l'organisme d'exécution de la convention. Il est doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Ses organes sont le Conseil et le bureau exécutif. Il dispose de statuts et d'un règlement intérieur qui précise sa composition, ses attributions et son fonctionnement et précise les domaines de la coopération, incluant la promotion des relations de bon voisinage, la prévention, et la gestion des conflits transfrontaliers.
- Les communes : Les institutions membres du GLCT sont les communes frontalières de la zone. Les communes sont instituées par des lois fondamentales de la Guinée et du Mali. Dotées de la personnalité juridique et de l'autonomie financière, elles ont pour mission essentielle de promouvoir la démocratie locale, la mise en œuvre des politiques publiques à l'échelon local, la délivrance des services publics locaux de qualité et le développement économique local. Chaque commune est dotée d'un organe délibérant qui est le conseil communal et d'une administration. Le principal défi des communes reste l'insuffisance récurrente des ressources humaines capables de conduire une véritable maîtrise d'ouvrage performante.
- Les services techniques : Les services techniques sont constitués de l'administration communale (mairie), l'éducation, santé, secteur agriculture, service hydraulique, service des Eaux et Forêts, service de l'élevage, l'Office de la Haute Vallée du Niger (OHVN). Les principaux partenaires des communes de l'espace sont les services déconcentrés des Etats. Ces services ont pour rôle d'apporter

<sup>20</sup> UNODC, Firearms Trafficking in the Sahel, 2023.

de l'appui-conseil aux communes et d'assurer la prise en compte des priorités nationales dans des activités au niveau local. Ils fournissent également des données statistiques aux collectivités et aux partenaires techniques. La plupart de ces services publics sont essentiellement localisés au niveau du chef-lieu de cercle ou de préfecture et ne sont que rarement présentes au niveau des espaces transfrontaliers. L'enclavement de la zone et le manque de ressources (humaines, matériels et financières) constituent les préoccupations majeures de ces structures déconcentrées.

#### Mécanismes traditionnels de gestion des conflits dans les espaces transfrontaliers

A Kangaba et Yanfolila coté malien et à Siguiri (Kourémalé) et Mandiana coté guinéen, la gestion des conflits locaux (village) est dédiée à des chefs de village et conseiller- e-s villageois-e-s notamment ceux opposants les agriculteurs et les éleveurs (Conseil des Sages). Au niveau des communes, il existe des commissions de gestion des conflits (surtout terriens – Commission Foncière) constituée de tous les chefs de village de la commune, du maire et du sous-préfet. A l'absence de compromis entre les parties au conflit, les différends sont transférés devant les juridictions compétentes. Dans ce contexte de résolution des crises, les différentes tentatives de trouver une solution aux conflits se font au gré de concertations locales régulières, mais dont les résultats sont souvent peu probants et éphémères.

#### Cadre institutionnel national de la coopération transfrontalière entre la Guinée et le Mali

Sur le plan institutionnel concernant la gestion des frontières, le Mali a dès le 11 octobre 2000 adopté une politique nationale des Frontières pour une matérialisation des frontières, le développement des zones frontalières, la promotion et la coopération frontalière. En 2014, cette politique a été revue pour une adaptation aux réalités qui prévalent, notamment les crises socio-politiques, sécuritaires et humanitaires de 2012 et dans un dynamisme sous-régional avec pour focus la paix, la stabilité et le développement. Dans ce même objectif, le Mali a également adopté des politiques et stratégies de coopération transfrontalière conjointes.

De la politique nationale des frontières du Mali (PNF), six grands objectifs ont été retenus. Il s'agit: 1) Poursuivre et accélérer le processus de délimitation et de démarcation des frontières ; 2) Promouvoir la coopération transfrontalière avec des initiatives locales d'investissements pour le développement des espaces frontaliers et transfrontaliers ; 3) L'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de sécurisation des zones frontalières ; 4) Renforcer les capacités d'intervention des différents acteurs dans la mise en œuvre des domaines et axes de la Politique Nationale des frontières ; 5) Assurer le financement pérenne pour la mise en œuvre de la PNF et son Plan d'Action ; 6) Renforcer le cadre institutionnel pour la coordination, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la PNF.

La République de Guinée n'a pas adopté une politique nationale de gestion des frontières. Elle a néanmoins mis en place la Commission nationale des frontières (CNF) qui regroupe des représentants des ministères sectoriels concernés (Affaires étrangères, Sécurité et protection civile, Défense nationale, Administration du territoire et de la décentralisation, Agriculture et élevage) et des institutions républicaines ou organismes nationaux. Cette commission a pour objectif : 1) la matérialisation et la sécurisation des frontières ; 2) la formulation d'une politique nationale de gestion des frontières ; 3) la coopération transfrontalière ; 4) la mobilisation des ressources ; 5) la consolidation de la paix dans les zones transfrontalières ; 6) le Développement local et les échanges transfrontaliers.

Comme on peut voir ci-haut, les autorités guinéennes et maliennes ont fourni des efforts dans la coopération transfrontalière. Cette coopération a été formalisée par une Convention signée le 26 novembre 2019 à Koulikoro au Mali et un Accord Cadre de coopération transfrontalière entre les deux pays a été signé le 21 août 2021 à Bamako au Mali. Cette coopération transfrontalière s'inscrit dans la dynamique de consolidation des relations entre maliens et guinéens, de promotion du développement et de sécurisation des espaces transfrontaliers entre les deux pays.

Ainsi, la Guinée et le Mali ont mis en place des organes communs qui sont :

- 1) La Commission Technique Mixte de Matérialisation de la Frontière créé en 1993 et chargée des programmes transfrontaliers depuis 2013. Elle est chargée entre autres de définir les grandes étapes du processus de démarcation et de matérialisation de la frontière et des ressources humaines à mobiliser, d'établir un chronogramme des activités à mener et de formuler à l'endroit des deux (02) gouvernements les recommandations nécessaires au bon déroulement du processus. Cette commission est copilotée par la Direction Nationale des Libertés Publiques et des Frontières (DNLPF) en Guinée et la Direction Nationale des Frontières (DNF) au Mali ;
- 2) Le Comité Interrégional de Pilotage des actions de coopération transfrontalière qui comprend les Gouverneurs, les représentants des services techniques et d'élus ; et
- 3) la Commission Technique Mixte (CTM) de mise en œuvre des activités de coopération transfrontalière animée par les Préfets, les représentants des services techniques et les élus locaux. Les groupements locaux transfrontaliers (incluant les collectivités locales) sont également mises à contribution à travers leurs plans de développement, ainsi que des structures de prévention et de gestion des conflits.

CARTE DE L'ESPACE TRANSFRONTALIER SIGUIRI- KANGABA

CARTE DE L'ESPACE TRANSFRONTALIER MANDIANA-YANFOLILA



CARTE DE L'ESPACE TRANSFRONTALIER SIGUIRI- KANGABA

CARTE DE L'ESPACE TRANSFRONTALIER MANDIANA-YANFOLILA



*Handwritten signature*

CARTE DE L'ESPACE TRANSFRONTALIER SIGUIRI-KANGABA

CARTE DE L'ESPACE TRANSFRONTALIER MANDIANA-YANFOLILA



## Analyse de conflits

A l'analyse des causes des conflits, il s'avère que celles-ci sont d'abord d'ordre structurel, notamment la faible capacité de gouvernance et de contrôle des zones transfrontalières, et sont accélérés par d'autres facteurs déterminants: la lutte pour l'accès aux ressources naturelles, la recrudescence du trafic et de la criminalité transnationale, l'exclusion de plusieurs couches sociales des mécanismes de gestion des conflits et d'accès aux ressources (surtout pour les jeunes et les femmes), l'impact négatif de l'orpaillage et l'exploitation industrielle de l'or (destruction des zones cultivables, désertion des écoles par les enfants, affaiblissement des autres secteurs de l'économie locale au profit de l'or). De plus, la réduction drastique des aires disponibles et propices à l'agriculture et à l'élevage due aux changements climatiques est également un facteur de risque de conflits. Il faut noter la pratique des cultures sur brûlis entraîne la déforestation et dégradation de l'environnement.

De ce fait, il s'avère que les conflits majeurs à caractère transfrontalier sont :

- Les conflits liés à la propriété des terres agricoles et l'accès aux eaux de surface ;
- Les conflits liés à l'orpaillage traditionnel ;
- Les conflits liés à la transhumance (clash entre agriculteurs et éleveurs, et vols de bétails).

A titre d'exemple, le 17 novembre 2022, un conflit lié à l'exploitation minière avec usage d'arme à feu a eu lieu entre les villages de Kalana et Kalafo, cercle de Yanfolila commune de Gouandiaka.

Ces conflits naissent et sont régulièrement adressés par un dialogue (i) local (au niveau des villages avec les chefs traditionnels) et/ ou (ii) institutionnel (à travers les instances de coopération transfrontalières).

Dans ce contexte, quelques défis majeurs à la consolidation de la paix de la zone transfrontalière peuvent être mis en exergue :

- **La faiblesse des mécanismes de gestion des conflits transfrontaliers limitant la prévention et gestion pacifique des conflits :**

Les mécanismes traditionnels de gestion de conflits ne sont pas toujours performants dans la prévention et la prise en charge ou la résolution des conflits d'autant plus que ceux-ci n'impliquent pas ou peu les jeunes et les femmes. Par ailleurs, le système d'alerte précoce ECOWARN de la CEDEAO et aussi soutenu dans les activités de WANEP, quoique existant dans les deux pays, reste méconnu dans les communautés de la zone transfrontalière ciblée, où l'on ne procède pas non plus à des analyses systématiques des conflits. Cette situation rend difficile la prise en compte des questions de sécurité et de prévention de conflits dans les plans de développement locaux transfrontaliers. Au niveau communautaire, la gestion des conflits relève du pouvoir d'un Conseil des sages composé de personnes âgées et uniquement d'hommes. Ces Conseils traitent directement les problèmes liés à l'accès à la terre et à l'eau, à la transhumance et ceux liés à l'exploitation artisanale aurifère. Ni les femmes, ni les jeunes ne font partie du conseil des sages, la coutume n'autorisant pas une telle présence et participation. Le mécanisme traditionnel semble ne pas être aussi performant dans la prévention, la gestion et la résolution des conflits d'autant plus que

ceux-ci restent récurrents et débouchent en des conflits violents. L'aspect préventif des mécanismes traditionnels de gestion des conflits semble constituer leur principal atout ; toutefois, il convient de mentionner que ces mécanismes traditionnels ont des défis liés à l'impartialité, tendances à l'exclusion en raison des relations sociales hiérarchisées et inégalitaires sur lesquelles ils reposent. Ce qui justifie le renforcement de la chaîne pénale dans les zones couvertes du projet.

Au niveau des institutions de coopération transfrontalière, notamment les GLCT et les commissions techniques mixtes, leur rôle est central dans le dialogue institutionnel et politique autour de la question notamment de la délimitation et démarcation des frontières qui reste ambiguë pour les deux pays et source de conflits au sein des communautés. Néanmoins, ces instances sont limitées dans leur capacité humaine, financière et technique de gestion des conflits transfrontaliers.

Quoique ne disposant pas de données statistiques réelles et récentes sur la participation des jeunes filles et garçons dans les mécanismes traditionnels de gestion des conflits, il convient de noter qu'ils rencontrent des difficultés particulières pour leur inclusion dans ces mécanismes. Elles sont liées aux coutumes où le contrôle des ressources est géré par les aînés. Les femmes sont également souvent exclues, non seulement parce que souvent destinées aux tâches ménagères et pour certaines, elles sont mariées entre 15 et 19 ans. De ce fait, elles sont exclues des mécanismes locaux de concertation et ne participent donc pas à la gestion des conflits, malgré leur rôle prépondérant dans le commerce transfrontalier. La situation est aggravée par la déscolarisation et la pauvreté en milieu rural qui touchent de manière inégale les femmes et les jeunes filles. Le contexte socio-économique de la zone constitue également un défi majeur, surtout pour la participation des jeunes et des femmes aux initiatives de paix, n'ayant pas accès à des sources économiques variées - l'agriculture et l'extraction minière étant les premières sources de revenus - et étant exclu des sphères décisionnelles, notamment en ce qui concerne l'accès aux ressources naturelles et aux mécanismes de gestion des conflits à tous les niveaux; ce qui contraste avec leur poids démographique et leur engagement dans les organisations communautaires, à travers les associations des jeunes et des femmes existant dans la zone. L'impact des normes socioculturelles sur la capacité des deux groupes à s'engager dans la prévention et la résolution des conflits reste également un facteur d'exclusion. Cette exclusion amplifie les frustrations intergénérationnelles et met à risque la mise en œuvre des décisions prises dans le cadre de la pacification des conflits pour leur acceptation par les populations majoritaires dans les espaces transfrontaliers.

Enfin, l'un des points de contentieux majeur reste le manque de délimitation et démarcation des espaces transfrontaliers. Les instances de coopération transfrontalières citées ci-haut ont également un rôle important à jouer dans la médiation locale concernant ce processus. A ce stade, la délimitation et démarcation sont appuyées par le Programme Frontière de l'Union africaine (UA). Les progrès accomplis sont surtout sur le cadre de la recherche et renforcement des connaissances. Néanmoins, la frontière n'est toujours pas délimitée.

Concernant le fonctionnement des collectivités locales, il y'a lieu d'indiquer que l'Etat leur a transféré des compétences (sécurité locale et cohésion sociale, santé, éducation primaire, eau assainissement...). Chaque collectivité doit se doter d'un plan de développement local élaboré de manière participative et inclusive dans lequel les activités sont soutenues financièrement par des ressources locales mobilisées à travers les taxes foncières uniques (TFU) et redevances minières et autres taxes. La mise en œuvre des Plans de

Développement Locaux (PDL), Plan de Développement Social, Economique et Culturel (PDSEC), et les Programmes Annuels d'Investissement (PAI) sont soutenue par des redevances provenant du niveau central à travers les donations de l'Agence Nationale de Financement des Collectivités (ANAFIC) en Guinée et Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales (ANICT) du coté Mali. Ces PDL/PDSEC ont été développés dans toutes les communes du projet. Cependant, il est à remarquer des faiblesses dans les approches d'élaboration et de mise en œuvre qui prennent en compte faiblement les questions de paix, de sécurité et de genre.

Très souvent ces PDL/PDSEC/PAI ne contiennent que des infrastructures ((routes, écoles, centres de santé...)). De plus, malgré cette programmation, l'amélioration de la fiscalité locale et le développement des capacités de mobilisation des ressources propres des collectivités territoriales sont des défis de taille pour résoudre le problème de financement de ces PDL/PDSEC Aussi, la majorité de ces PDL/PDSEC arrivent à terme en 2023 et 2024 et une nouvelle phase de programmation est prévue dans les deux pays.

- **L'accès aux ressources naturelles :**

L'enjeu principal des conflits transfrontaliers est l'accès, la répartition, l'exploitation des mines d'or et autres ressources naturelles dans la zone transfrontalière entre la Guinée et le Mali.

Le Mali fait partie des cinq (5) premiers producteurs d'or en Afrique. Le secteur minier contribue de façon significative aux Objectifs de Développement Durable (ODD) et constitue un domaine prioritaire pour le gouvernement dans sa politique d'appui. Les recettes issues du secteur minier représentent 10% du PIB, 40% des recettes fiscales et plus de 70 % des recettes d'exportation. Cependant la performance du secteur minier reste inférieure aux attentes à cause de la gouvernance vu que les recettes provenant de ce secteur restent difficiles à estimer et à suivre. Les taxes de redevance minières provenant de l'exploitation traditionnelle de l'or ne sont pas orientées dans les caisses de collectivités ; elles font souvent l'objet d'évasion fiscale.

En Guinée, la contribution du secteur minier au produit intérieur brut (PIB) est d'au moins 25%. Les produits miniers ont constitué plus de 98,97% des revenus d'exportation en 2016 contre 84, 12% en 2015, selon la Banque centrale de la Guinée dans son analyse de la balance des paiements de 2016. La valeur économique de l'exploitation artisanale de l'or avait rapporté 900 millions USD à la Guinée en 2017. Mais cette recette n'a pas eu d'impact sur la réduction de la pauvreté dans le pays compte-tenu de la mauvaise gouvernance au sein des collectivités. Aussi, l'exploitation artisanale de l'or favorise la destruction des sols propices à l'agriculture, la pollution et le tarissement des cours d'eau.

La zone d'intervention du projet compte plusieurs sociétés minières et sites d'orpaillage dont le nombre varie d'un GLCT à un autre.

En effet, onze (11) sociétés minières opèrent dans le GLCT Mandiana – Yanfolila dont 05 du côté de la Guinée et 06 du côté du Mali contre 104 sites d'orpaillage traditionnel dont 52 au Mali et autant en Guinée (Source : PTDL du GLCT Mandiana – Yanfolila, mars 2022, pages 34 – 35). Pour le second GLCT et selon les données tirées du PTDL Siguiri – Kangaba de mai 2022 (page 32), aucune société minière n'opère dans cet espace. Les activités minières sont concentrées sur l'exploitation artisanale de l'or à travers une dizaine de sites placeurs d'or dont l'exploitation est faite de façon artisanale.

Cependant, la réalité sur le terrain est beaucoup plus importante que ces chiffres officiels au regard de l'ampleur de l'orpaillage clandestin dans cette zone, parfois sur des sites ignorés des autorités.

L'orpaillage traditionnel est une activité légale, sur la base d'une licence d'exploitation. Néanmoins, le processus d'obtention de ces licences étant lourd et compliqué, beaucoup de orpailleurs se sont tournés vers une exploitation sans permis. Elle est saisonnière, principalement lors de la saison sèche. Ainsi, les populations, après les activités agricoles s'adonnaient à celle de l'orpaillage jusqu'à la reprise de la culture des champs. Plusieurs études mentionnent l'abandon graduel du secteur agricole pour le secteur aurifère perçu comme plus lucratif<sup>21</sup>. La tendance des états à criminaliser l'exploitations artisanale et à petite échelle de l'or favorise l'implantation de groupes criminels qui permettent aux orpailleurs de vendre une partie de leur production en dehors des circuits licites, facilitant tout type de trafic, y compris des armes, de la drogue et la traite des personnes<sup>22</sup>.

Les sociétés minières sont également présentes et sont souvent accusées de retirer les terres aux populations autochtones qui sont vendues ou louées par l'Etat aux industries extractives. Cela occasionne des conflits entre les populations et les compagnies exploitant les mines d'or. Les populations revendiquent leurs terres et des services sociaux de bases. Par exemple, le 27 juin 2018, des jeunes ont attaqué les installations de la société SAG en protestation au délestage constant par cette même société qui approvisionne Kintinian en électricité. En effet, la présence des sociétés minières dans l'espace est un atout pour une opportunité crédible pour la réalisation des infrastructures sanitaires et leurs dotations en équipements et matériels à travers des contributions corporatives auprès des services techniques de l'Etat.

En Guinée, la gestion des sites artisanaux est basé sur une organisation communautaire suivant les coutumes et traditions ancestrales et qui est divisée en quatre secteurs comme suit : (i) celui de l'administration coutumière (chef coutumier, chefs de sécurité, chefs de puits, etc.), (ii) celui de la mine (creuseurs, tireurs, experts en support de bois, dynamiteurs, etc.), (iii) celui des services (transport, traitement, mécanique, détecteurs, etc.), et enfin (iv) celui du commerce (nourriture, matériaux, achat d'or, etc.).

Dans les zones couvertes par le projet, la faible présence des services de défense et de sécurité conduit à la présence d'acteurs de sécurité non officiels, connus de la population et même les autorités locales, notamment les chasseurs Donsos, qui effectuent des patrouilles pour la protection des sites d'orpaillage de la communauté. En Haute Guinée, ces chasseurs Donsos sont estimés à 130 000 personnes parmi lesquels on dénombre 21% de femmes. (*Source : Projet renforcement de la confrérie de chasseurs traditionnels Donsos pour la protection de l'environnement et la cohésion sociale en Haute Guinée*). Reconnues comme tradipraticiens ou « guérisseuses », les femmes donsos, sont très engagées également dans la police de proximité. Des Donsos guinéens entrent parfois en conflit avec les forces régulières maliennes de l'autre côté de la frontière, surtout à cause de l'exploitation des ressources naturelles dans un cadre sans délimitation et démarcation réelle de la frontière une situation qui peut générer des tensions entre les deux pays.

Dans les zones d'orpaillage, les activités d'exploitation artisanale de l'or ont favorisé le petit commerce et son expansion compte-tenu de la concentration de la population et des besoins en produits de

<sup>21</sup> Faty B. Mbodj, Boom aurifère et dynamiques économiques entre Sénégal, Mali et Guinée, EchoGeo (2009, 8).

<sup>22</sup> UNODC, Gold Trafficking in the Sahel, Forthcoming.

consommation. Néanmoins, une bonne partie de l'or exploité échappe à un contrôle rigoureux et acheminé vers les marchés étrangers.

Les femmes sont également engagées dans l'exploitation artisanale de l'or pour subvenir aux besoins de leurs familles. Celles-ci ont la charge du transport, le broyage et le lessivage des gravats. Sur les sites de Yanfolila ou Kangaba (Mali) les femmes constituent plus de 90% de la main d'œuvre assurant la remontée et le lavage des minerais aurifères. À côté de ces postes de travail directement liés à la production minière proprement dite, certaines assurent aussi d'autres activités annexes comme la cuisine, le petit commerce et le ravitaillement des sites en nourriture et en eau. En général les parcelles minières appartiennent à des exploitants hommes qui emploient des puisatiers et des femmes pour l'extraction et le lavage du minerai. Il s'agit des détenteurs coutumiers des terres qu'on appelle généralement "damantigui". Ce droit coutumier est transmis à travers la filiation, l'héritage. Il peut appartenir à une grande famille "Kabila" ou à quelques familles. La gestion des revenus est assurée par ces "patrons" ou chef de famille. Malgré cette contribution active et importante, le statut social de la femme dans l'artisanat minier est négligeable. Les femmes n'étant pas propriétaire des mines, elles sont rémunérées par les propriétaires des parcelles minières selon le type de travail accompli. Malgré l'attrait économique, les femmes travaillant dans ces mines artisanales sont également exposées à de nombreux risques de violence basées sur le genre, et ne disposent pas de services adéquats (sanitaire, santé, services pour leurs enfants).

L'exploitation artisanale de l'or exige parfois que les femmes se déplacent et s'installent dans la zone d'exploitation minière, et souvent avec des enfants (mineurs), exposés aux accidents, à la déscolarisation et aux autres dangers possibles. Les femmes ne sont pas propriétaires de sites d'orpaillage ; dans ces espaces transfrontaliers seuls les hommes sont propriétaires des sites miniers. La principale raison évoquée lors des consultations sur le terrain concernerait la très grande responsabilité encourue en cas de « mort d'homme ou erreur sur la mine » que, selon les hommes et autorités locales, ne pourraient incomber aux femmes. Les femmes sont néanmoins autorisées à exploiter les mines artisanales avec les hommes. Sur les sites miniers, il est signalé des cas de prostitution, de mariages temporaires qui ont des impacts sociaux et sanitaires notamment des grossesses non désirées et des contractions de maladies sexuellement transmissibles y compris le VIH/SIDA.

Les sites miniers attirent également un grand nombre de jeunes filles et garçons à la recherche d'opportunités économiques. Néanmoins, les jeunes sont souvent utilisés par les orpailleurs ainsi que par les autres acteurs économiques qui gravitent autour des sites miniers (commerçants, restaurants, ...). Plusieurs acteurs interagissent dans la gestion des sites dont les principaux sont : les damantigui (propriétaires), les autorités villageoises, les tombolomas, les donsos et les orpailleurs. Ces sites sont également la source d'abus liés à des actes de traite humaine, l'exploitation sexuelle, le trafic d'armes et de munitions, de drogues, bref une véritable économie criminelle transnationale qui se développe autour des sites miniers. Les jeunes ont peu d'emprise sur les décisions de gestion et d'appropriation des sites miniers. Ce contexte amène à une transformation des relations intergénérationnelles dû aux frustrations des jeunes et à leur exclusion. Cela amène également à des conflits entre jeunes, surtout entre les jeunes des populations transfrontalières et les jeunes migrants venant d'autres régions ou pays.

L'élevage et l'agriculture sont également des activités motrices des économies de la Guinée et du Mali qui requièrent un accès aux ressources naturelles, notamment les pâturages et l'eau. Mais, les problèmes

sanitaires, environnementaux, socio-économiques et juridiques des flux saisonniers transfrontaliers du bétail du Mali vers la Guinée affectent la cohésion sociale, et constituent parfois des sources de tensions et de conflits entre les populations de cette zone. En effet, les conflits liés à la transhumance engendrent des nombreuses pertes de vies humaines et des biens. Les deux pays ont développé des cadres institutionnels pour gérer ce phénomène : le Protocole d'Accord sur la transhumance transfrontalière et la Commission de suivi. Ce Protocole d'Accord a été signé le 07 avril 2022 et porte sur la transhumance transfrontalière entre la Guinée et le Mali. Il permettra la mobilité des animaux du Mali vers la Guinée de début février à la fin mai de chaque année. Il définit aussi la périodicité, les postes frontaliers d'entrée des troupeaux ainsi que des éleveurs et les solutions envisageables en cas de litige pour une transhumance apaisée allant dans le sens des rapports de fraternité qui lient les deux pays.

D'où la mise en place d'une commission de suivi qui veillera au strict respect des clauses du protocole pour la protection des hôtes et des éleveurs au profit des intérêts des deux pays. Ces actions ont été lancées afin d'endiguer les conflits violents en hausse entre éleveurs et agriculteurs dans la zone pendant les périodes de transhumance. Les conflits émanent surtout du non-respect du calendrier de la transhumance, de l'inexistence de pistes pastorales officielles, du vol de bétails, de la dégradation des zones de pâturages. Des projets pour adresser ces questions existent déjà dans la zone, notamment à travers le ministère de l'Élevage et de l'agriculture dans les deux pays. Néanmoins, ces conflits persistent dû également aux lacunes dans leur prévention et la gestion de ces conflits à cause de la faiblesse des mécanismes locaux et régionaux.

- **La recrudescence du trafic illicite de migrants et crime transnational :**

L'insécurité, la faiblesse du contrôle par les Etats dans les zones transfrontalières, la porosité des frontières ainsi que la fragilité de l'Etat central pour développer de façon durable des alternatives économiques afin de maîtriser les mouvements migratoires constituent un terrain fertile pour l'accroissement d'activités illicites. Ce contexte rend propice les territoires guinéen et malien à la criminalité transnationale, y compris la traite de personnes, le trafic d'armes et le trafic de ressources naturelles.

Le manque d'opportunités et de perspectives d'emploi poussent les jeunes à chercher des possibilités ailleurs. L'absence d'options de migration régulière et le contrôle plus rigide des frontières poussent souvent les personnes à chercher les services des passeurs pour les orienter pendant des longs voyages à travers des routes plus dangereuses. Ces dynamiques contribuent à faire augmenter les profits générés par le trafic illicite de migrants (qui peut également conduire à la traite des personnes). Enfin, les potentiels migrants (envie de chercher une vie meilleure) deviennent - à cause d'une conjoncture structurelle qui les dépasse- plus vulnérables aux actions des groupes criminels organisés.

Considérant la complexité du trafic illicite de migrants dans la zone, il est essentiel de prendre en compte les facteurs additionnels suivants. D'un côté, il faut respecter la liberté de circulation dans l'espace CEDEAO tout en ne laissant pas aux États limitrophes de la CEDEAO la charge de fournir des réponses efficaces au trafic illicite de migrants. De l'autre côté, les chargés de contrôle des frontières demandent régulièrement, même au sein de l'espace CEDEAO, des paiements illégaux aux individus pour leur permettre de circuler. Le prix de ce 'droit de passage' serait considérable et encouragerait les personnes à chercher les services des passeurs (pour raisons économiques).

Dans la zone du projet, on note particulièrement le trafic d'armes qui est une source d'acquisition d'armes à feu par les chasseurs Donsos, et milices pour leur propre défense, la défense des sites miniers, la protection des commerçants d'or qui les engagent. Quant aux éleveurs, ils se procurent des armes pour leur défense en Guinée qu'ils revendent une fois de retour au Mali. Il y a des risques que certaines de ces armes soient cédées aux groupes criminels ou même terroristes qui les utiliseraient dans les attaques et leurs activités de déstabilisation dans la sous-région. Plusieurs projets ont déjà essayé d'adresser la question de la prolifération des armes légères, néanmoins, ils ont fait face au défi transfrontalier. On peut noter que les GLCT n'étaient pas directement pris en compte, que l'approche transfrontalière des activités a connu beaucoup de limites liées notamment à la fermeture des frontières à la suite de la COVID 19, qu'un faible accent a été mis sur le lien entre les ALPC et la prévention/gestion des conflits (approche holistique).

De plus, les services locaux chargés de lutter contre la prolifération des ALPC (COMNAT ALPC) sont représentés au niveau Cercle/préfecture alors que les textes prévoient un déploiement dans les zones frontalières à travers des antennes au niveau communal, diminuant ainsi leur capacité opérationnelle.

Selon UNREC, le poste de Kourémalé est l'une des zones les plus intenses du trafic d'armes : sur le total des saisies d'armes au niveau des postes de frontières au Mali, le seul poste de Kourémalé représente plus de la moitié. Malgré des opérations ponctuelles des forces de défense et de sécurité, le phénomène de la prolifération incontrôlée des armes légères et de petit calibre continue de prendre de l'ampleur car la zone étant propice à l'exploitation minière illégale et au banditisme. Il s'agit ici d'un phénomène déstabilisateur qui pose un risque direct sur la sécurité humaine des populations ciblées ainsi que sur la durabilité des actions de paix.

### Analyse des acteurs

Les acteurs aux conflits sont multiples et divers d'une zone à l'autre au niveau des communautés transfrontalières. Les principaux acteurs sont les orpailleurs, les compagnies d'exploitation industrielle de l'or, les agriculteurs, les éleveurs, les chasseurs, les jeunes, les femmes. Il faut aussi noter que, dans la zone, la dimension ethnique est très négligeable dans les conflits. Ces conflits sont le plus souvent liés aux groupes socioprofessionnels : agriculteurs, éleveurs, chasseurs, orpailleurs.

Acteurs	Dynamique des conflits dans les espaces transfrontaliers
<b>Autorités nationales et locales, communautés transfrontalières (mécanismes de prévention et de gestion de conflits)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence de délimitation et de démarcation de la frontière</li> <li>• Réclamations de paternité de mines d'or découvertes et exploitation des mines artisanales.</li> <li>• Difficulté d'accès à la propriété des mines d'or et des autres ressources naturelles pour les jeunes et les femmes</li> </ul>
<b>Les femmes vivant dans les zones transfrontalières</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque d'accès ou accès limité à la terre et autres ressources naturelles ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exclusion des cadres décisionnels et des mécanismes de gestion des conflits ;</li> <li>• Manque ou insuffisance de service sociaux de base adaptés à la condition féminine ;</li> <li>• Salaires et opportunités économiques inadéquats et discriminatoires ;</li> <li>• Stigmatisation dès le jeune âge.</li> </ul>
<b>Les jeunes vivant dans les zones au long des frontières</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Marginalisation générale avec exclusion des cadres décisionnels et des mécanismes de prévention et de gestion des conflits ;</li> <li>• Manque de salaires, d'opportunités socio-économiques ;</li> <li>• Manque d'accès aux terres et autres ressources naturelles.</li> </ul>
<b>Organisations communautaires y compris celles conduites par les jeunes et les femmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faible implication des organisations des jeunes dans les processus décisionnels au niveau communautaire ;</li> <li>• Déficit de soutien technique et institutionnel par les autorités et PTF ;</li> <li>• Faible prise en compte de leurs préoccupations dans les outils de planification locale (PDL et PAI).</li> </ul>
<b>Agriculteurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès aux terres limités dû à la diminution de la superficie des terres cultivables et à la faible productivité de celles-ci ;</li> <li>• Déforestation et dégradation des sols due à l'abattage des arbres, les cultures sur brulis. Puits creusés par l'extraction minière détruisent le sol qui n'est plus propice à l'agriculture.</li> </ul>
<b>Exploitants traditionnels/ orpailleurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Détérioration de l'écosystème, destruction de la faune et de la flore ;</li> <li>• Destruction des champs et des zones cultivables (usage de produits nocifs et d'explosifs qui polluent les ressources hydriques, la végétation contaminant les champs, les récoltes et les animaux) ;</li> <li>• Pollution de l'air qui crée des problèmes de santé et de sécurité des populations ;</li> <li>• Les éboulements constituent des dangers pour les populations et surtout les mineurs et enfants qui sont sur les sites.</li> </ul>
<b>Éleveurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déforestation ;</li> <li>• Destruction des champs par le bétail lors des passages ;</li> <li>• Les animaux tombent dans les puits d'extraction d'or abandonnés. Perte de bétail, donc de capitaux ;</li> <li>• La transhumance n'est pas respectée car les périodes et les couloirs de passage dédiés aux troupeaux ne sont pas respectés ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Usage de produits nocifs tel le mercure et les explosifs par les orpailleurs et cyanure et autres produits chimiques par les industries minières polluent les ressources hydriques, la végétation contaminant les champs, les récoltes et les animaux.</li> <li>• Lorsque les animaux consomment la végétation, ils sont contaminés et en meurent.</li> </ul>
<b>Chasseurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chasse sur brulis pratiquée par les chasseurs occasionne des dommages aux champs des agriculteurs ;</li> <li>• Agriculture sur brulis détruit la faune et la flore ;</li> <li>• Très influents dans la zone ;</li> <li>• Se substituent aux FDS parfois dans la défense et la sécurité.</li> </ul>
<b>Les Forces de Défense et de Sécurité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Peu présente dans la zone transfrontalière ;</li> <li>• Faible capacité à gérer les flux de mouvement des biens et personnes ;</li> <li>• Déficit de confiance entre les populations locales et les forces de Défense et de sécurité.</li> </ul>

- **Alignement avec les cadres stratégiques et appropriation nationale**

Le projet s'inscrit dans les priorités des gouvernements du Mali et de la Guinée. Au-delà de son alignement aux stratégies nationales, ce projet contribuera à la mise en œuvre de l'Accord-cadre de coopération transfrontalière signé à Bamako le 20 août 2021 par les gouvernements des deux pays. L'objectif global de cet Accord-cadre est de faciliter et promouvoir la coopération transfrontalière entre les collectivités territoriales/locales, les groupements de collectivités territoriales/locales et les organismes publics frontaliers maliens et guinéens dans leurs domaines de compétences.

Outre les politiques dédiées à la gestion des frontières, des politiques spécifiques à la paix et à la sécurité existent également. En Guinée, une Stratégie nationale de prévention des conflits et du renforcement de la citoyenneté a été développée. En plus, la stratégie intégrée des NU en appui à la Transition a été élaborée pour répondre aux nouveaux besoins du pays. Au Mali également une politique de réconciliation nationale existe.

Il existe également les politiques sous-régionales, régionales et mondiales de gestion des frontières qui s'appliquent à la thématique du projet, notamment *La Convention de l'Union Africaine sur la Coopération transfrontalière (2014)*, les 07 aspirations de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, en particulier les aspirations 3 et 4 axées sur la gouvernance et la réduction au silence des armes à feu d'ici 2030 et *La Convention de Niamey de la CEDEAO sur le Programme d'Initiatives Transfrontalières (2006)*, ainsi que la *Stratégie intégrée des Nations unies pour le Sahel* qui a comme l'un des objectifs de promouvoir une approche intégrée et régionale des activités du système des Nations unies. D'autres politiques et programmes nationaux et locaux pertinents existent, notamment :

- Le Plan Transfrontalier du Développement Local de l'espace Mandiana-Yanfolila (le Groupement Local de Coopération Transfrontalière - GLCT Mandiana-Yanfolila du 26 novembre 2019) ;
- Le Plan Transfrontalier de Développement Local (PTDL) de l'espace Siguiri-Kangaba (Groupement local de Coopération Transfrontalière – GLCT Siguiri – Kangaba du 26 novembre 2019 ; Il a fait l'objet d'une révision le 13 et 14 mai 2024 à Siguiri. Par ailleurs, les documents (convention, règlement intérieur et statut) ont été revus les 21 et 22 août 2024, puis signés le 19 septembre 2024 à Doko par les membres du GLCT.
- Les politiques nationales genre de la Guinée et du Mali ;
- La Politique Nationale d'Adaptation aux changements climatiques qui répond aux questions genre en Guinée.

#### **Au niveau international :**

- **Les Objectifs du Développement Durable (ODD) 2030** : notamment les ODD 5, 8, 10, 11, 16 et 17.

Les principales références sont : les ODD 5 (la parité du genre et l'autonomisation des femmes et des filles), 8 (le travail décent et la croissance économique), 10 (réduction des inégalités d'un pays à l'autre), 11 (villes et communautés durables : faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables), 16 (paix, justice et institutions responsables) et 17 (partenariats pour la réalisation des objectifs) ;

#### **La Stratégie Intégrée des Nations Unies pour le Sahel (UNISS)**

Le projet s'articule autour de quatre (04) axes prioritaires sur les six (06) que compte l'UNISS. Il s'agit en effet de la coopération transfrontalière, de la prévention et du maintien durable de la paix, les actions en faveur du climat et enfin, l'autonomisation des femmes et des jeunes.

- **Les Résolutions 1325 sur les femmes et 2250 sur les jeunes, la paix et la sécurité.**

Ce projet s'aligne avec les résolutions 1325 et 2250 des NU, particulièrement sur les dispositions : participation, prévention et partenariat.

- **Participation**

Des mesures donnant aux femmes et jeunes des responsabilités dans la consolidation de la paix et le règlement des conflits.

- **Prévention**

*Exhorte* les États Membres à créer un environnement porteur dans lequel les jeunes de tous horizons aient leur place et bénéficient de l'appui nécessaire pour mener des activités de prévention de la violence et favoriser la cohésion sociale ;

*Souligne* qu'il importe de concevoir des politiques pour la jeunesse qui viennent renforcer les activités de consolidation de la paix et notamment favoriser le développement économique et social, appuyer les projets de développement de l'économie locale et offrir aux jeunes des perspectives d'emploi et de

formation technique, en stimulant l'éducation, l'esprit d'entreprise et l'engagement politique constructif de la jeunesse ;

*Demande* à tous les acteurs compétents d'envisager de mettre en place des dispositifs de promotion d'une culture de paix, de la tolérance et du dialogue interculturel et interreligieux, qui font une place aux jeunes et les dissuadent de prendre part à des actes violents, terroristes ou xénophobes, et de pratiquer toute forme de discrimination ;

A travers l'implication des femmes dans les mécanismes de gestion des conflits dans sa zone d'intervention, le projet renforcera la participation des femmes à la prise de décision visant à empêcher ou à résoudre les conflits. La facilitation de l'accès des femmes aux opportunités économiques favorise la protection de leurs droits et la lutte contre les discriminations sexospécifiques.

La mise en place de cadres formels de concertation/coordination multi acteurs multisectoriels et des comités de veille seront des instruments à utiliser pour soutenir cette stratégie.

- **Partenariat**

Une offre d'emploi pour les jeunes tenant compte des réalités et de la problématique hommes-femmes, des politiques du travail inclusives, des plans d'action nationaux pour l'emploi des jeunes établis en partenariat avec le secteur privé, conçus en concertation avec les jeunes et prenant en considération le fait que l'éducation, l'emploi et la formation sont indissociables pour ce qui est de prévenir la marginalisation des jeunes.

Un appui permettant aux organisations dirigées par des jeunes et à celles qui se consacrent à la consolidation de la paix d'agir comme partenaires dans les programmes pour l'emploi des jeunes et l'esprit d'entreprise.

A l'analyse des documents et consultation avec les diverses couches socio-professionnelles et les autorités étatiques et locales, le projet d'appui à la prévention des conflits entre les communautés transfrontalières est conforme aux objectifs de prévention, de gestion et de résolution des conflits, de résilience des structures et politiques précitées. Il cadre parfaitement avec la résolution 2250 des Nations Unies dans la mesure où il contribue à la promotion de la jeunesse, la construction d'une paix solide et durable ainsi que la prévention de l'extrémisme violent.

- **Interventions existantes**

Nom du projet (durée))	Donateur et budget	Orientation du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
Les femmes illuminent le chemin vers la paix	PBF 1 500 000 USD	Promotion égalité des sexes	Ce projet vise à promouvoir l'égalité des sexes dans la gestion juste et inclusive des ressources naturelles grâce à un

<p>Zone : Cercles de Mopti et Koro dans le centre du Mali (Mali)</p> <p>Période couverte <b>(Octobre 2021 – Mars 2023)</b></p>			<p>leadership des femmes et jeunes filles – surtout celles des communautés affectées par le conflit. Bien qu'exécuté dans des zones différentes (Cercles de Mopti et Koro) du projet proposé, le projet « « les femmes illuminent le chemin vers la paix » » a produit des leçons qui seront capitalisées, par la présente initiative, en matière de gestion des conflits liés aux ressources naturelles.</p>
<p>Projet Consolidation de la paix par la participation active des jeunes et des femmes de Koulikoro dans les mécanismes locaux de gestion-prévention des conflits liés aux ressources naturelles (Mali)</p> <p>Zones : Cercles de Koulikoro, Nara, Banamba et Kangaba</p> <p>Période couverte : <b>(Octobre 2021 – Mars 2023)</b></p>	<p>PBF 800 000 USD</p>	<p>Egalité des sexes, promotion des jeunes</p>	<p>Le projet vise à promouvoir la participation active des femmes et des jeunes dans les instances/ initiatives de gouvernance foncière en démontrant la valeur ajoutée de leur implication et de leur contribution pour une gestion plus pacifique et durable des ressources naturelles dans un contexte marqué par les conflits.</p> <p>Le projet renforcera les acquis et trouvera des synergies pour promouvoir la participation des femmes et des jeunes aux mécanismes de prévention et gestion des conflits.</p>
<p>Projet de renforcement de la cohésion sociale et la réconciliation en Guinée</p>	<p>PBF 3 204 298 USD</p>	<p>Cohésion sociale et réconciliation</p>	<p>Il contribue aux efforts nationaux en matière de renforcement de la cohésion sociale et de réconciliation nationale. Il entend renforcer la</p>

<p>Zone : Couverture nationale</p> <p>Période couverte : <b>(Septembre 2022- janvier 2025)</b></p>			<p>résilience des autorités religieuses et coutumières, des jeunes (hommes et femmes) des partis politiques face aux diverses formes de manipulation ou instrumentalisation politique et sociale. En outre, le projet entend créer les conditions favorables à une réconciliation nationale basée sur les droits de l'homme dans un processus inclusif de vérité et de justice.</p>
<p>Projet d'appui à la participation des femmes pour une transition inclusive et apaisées en République de Guinée</p> <p>Zone : Couverture nationale</p> <p>Période couverte : <b>(Septembre 2022- Août 2024)</b></p>	<p>PBF</p> <p>2 151 770 USD</p>	<p>Initiative de promotion de l'égalité des sexes</p>	<p>Le projet vise à contribuer à la prise en compte des besoins et propositions des femmes et des filles et à l'amélioration de leur participation à une transition politique inclusive et apaisée. Une complémentarité sera établie entre les structures représentatives des femmes au niveau local et les groupements d'intérêt économique que le projet transfrontalier entend mettre en place.</p>
<p>Projet d'appui à la participation des jeunes (femmes et hommes) pour une transition apaisée et inclusive (Guinée) (Guinée)</p> <p>Zone : Couverture nationale</p> <p>Période couverte : <b>(Septembre 2022- Août 2024)</b></p>	<p>PBF</p> <p>USD 2 049 050</p>	<p>Initiative de promotion des jeunes</p>	<p>Le projet vise à améliorer la participation des jeunes hommes et femmes au processus de prise de décision au niveau national et local. Une complémentarité sera établie entre les structures représentatives des jeunes qui seront mise en place par ce projet au niveau local et les groupements locaux de coopération transfrontalière.</p>
<p>Projet Réponse Ouest Africaine contre les</p>	<p>UE /GFFO</p>	<p>Lutte contre la prolifération des</p>	<p>Le projet OCW AR-T (qui tire vers sa fin) a été une</p>

<p>Crimes Organisés et le Trafic/contrôle des armes légères (OCWAR-T) de la CEDEAO réalisé par le PNUD</p> <p>Zone : Localités frontalières Mali – Guinée – Niger – Burkina Faso – Côte d’ivoire – Sierra Léone et Libéria</p> <p>Période couverte : <b>(Février 2019 – Janvier 2023)</b></p>	<p>2 937 937 258 EUROS</p>	<p>ALPC, initiatives transfrontalières</p>	<p>opportunité pour les autorités en charge de la lutte contre la prolifération des ALPC en Guinée et au Mali de réfléchir à des actions conjointes pour limiter le trafic et le détournement des armes. La présente initiative permettra de mettre en pratique les actions conjointes convenues dans une logique de coopération transfrontalière tout en responsabilisant les communautés à la base.</p>
<p>Programme Frontière de l’Union Africaine mise en œuvre par la GIZ dans 25 pays Africains</p>	<p>Ministère Fédéral Allemand des Affaires Etrangères</p> <p>50 000 000 Euros</p>	<p>Le renforcement des capacités dans le domaine de gestion des frontières et la facilitation ainsi que le soutien à la délimitation et la démarcation des frontières africaines qui ne l’ont pas encore été</p>	<p>Le Programme Frontière de l’UA vise le renforcement des capacités dans le domaine de gestion des frontières et la facilitation ainsi que le soutien à la délimitation et la démarcation des frontières africaines qui ne l’ont pas encore été.</p> <p>La présente initiative renforcera les actions du projet par la dynamisation des commissions techniques mixtes, des groupements locaux de coopération et la mise en œuvre de certaines priorités recensées dans les Programmes de Développement locaux transfrontaliers.</p>
<p>Programme de gestion des frontières au nord de</p>	<p>Japon</p>	<p>Projet transfrontalier</p>	<p>Le projet vise à améliorer la sécurité et le contrôle en renforçant les capacités de</p>



<p>la Guinée réalisé par l'OIM</p> <p>Zone couverte : Dinguiraye, Siguiri en Guinée et Kangaba au Mali.</p>			<p>gestion des frontières des Gouvernements de guinée et du Mali. Ce projet intervient dans certaines localités ciblées par la présente initiative : Dinguiraye, Siguiri en Guinée et Kangaba au Mali. Tandis que ce projet met l'accent sur la gestion des défis des déplacements transfrontaliers, la présente initiative s'attellera notamment à la sensibilisation, à la formation et au renforcement de la coopération transfrontalière pour une meilleure prévention et gestion des conflits.</p>
<p>Projet d'appui au renforcement de l'élevage et de l'économie pastorale dans la Région de Koulikoro</p> <p>Zone : communes de Nara, Banamba, Kolokani et Dioïla (Mali)</p> <p>Période couverte : <b>(Septembre 2017 – Septembre 2021)</b></p>	<p>Coopération Belge 7 500 000 Euros</p>	<p>Elevage, Pastoralisme</p>	<p>Ce projet soutient la création d'emplois au profit des éleveurs et agropasteurs.</p> <p>L'initiative se focalisera sur les jeunes et les femmes en quête d'une indépendance économique pour agir positivement sur les mécanismes de prévention et de gestion des conflits entre les communautés frontalières de Guinée - Mali. Les progrès majeurs du projet sont sur la résilience des communautés transfrontalières et les mécanismes d'alerte des mouvements.</p>
<p>Renforcement de la confiance à travers le développement des capacités pour le libre exercice du droit de</p>	<p>US INL 517,047 USD</p>	<p>Renforcement des capacités dans le contrôle des</p>	<p>L'objectif général du projet est d'aider les forces de sécurité (police) guinéennes à contrôler</p>

<p>manifestation pacifique et le maintien de l'ordre conformément aux normes internationales en matière de droits de l'homme, en tant que fondement d'une transition politique pacifique et de principales réformes politiques en Guinée Conakry (ONUSC))</p> <p>Période couverte : <b>January 2023 – June 2024)</b></p>		<p>rassemblements et des manifestations</p>	<p>les rassemblements lors des prochaines élections et autres manifestations politiques aux niveaux local et national en respectant les normes nationales et internationales en matière de droits de l'homme. La mise en œuvre de ce projet vise à intégrer tous les acteurs concernés : la police et les acteurs de la société civile, y compris les associations, les partis politiques, ainsi que les médias concernés par l'exercice du droit de manifestation pacifique.</p>
<p>Promotion de la gouvernance transfrontalière inclusive et renforcement de la résilience des populations en vue d'atténuer les risques sécuritaires dans les espaces frontaliers du Mali, de la Mauritanie et du Sénégal. (ONUSC &amp; OIM)</p> <p>Période couverte <b>(January 2023 – December 2024)</b></p>	<p>PBF 6,000,000 USD</p>	<p>Promotion de la gouvernance transfrontalière</p>	<p>Le projet vise à atténuer les risques sécuritaires et à promouvoir la cohésion sociale dans les espaces frontaliers du Mali, de la Mauritanie et du Sénégal. Il vise les frontières « oubliées » de la Mauritanie, du Mali et du Sénégal qui ne sont pas aujourd'hui la cible de programmes d'envergure de prévention des conflits et de consolidation de la paix, ce, malgré l'existence de nombreux facteurs de fragilités et de conflits.</p>

- **Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)**
- **Orientation stratégique et l'approche du projet**

L'objectif global du projet est de contribuer aux efforts de prévention et de gestion des conflits ainsi que la consolidation de la paix dans la zone transfrontalière entre la Guinée et le Mali à travers des

interventions multi-secteurs qui visent des changements comportementaux et institutionnels permettant de prévenir et réduire les conflits et les risques d'extrémismes violents.

Pour ce faire, l'approche du projet se base sur une action triple et concomitante qui adressera (i) la prévention des risques de conflits et le dialogue pacifique pour la gestion des enjeux de l'accès aux ressources naturelles, à travers des mécanismes institutionnels et communautaires déjà existant en les rendant plus inclusifs (de manière à intégrer les jeunes et les femmes qui représentent une frange importante des communautés) et réactifs aux enjeux des communautés; (ii) la réduction des conflits, notamment le manque de coopération et dialogue transfrontalier particulièrement sur les questions d'exploitation aurifère, le trafic illicite transnational et le manque de résilience économiques des population des zones transfrontalières, qui font perdurer les violences et actes de violations des droits humains, à travers la lutte contre la criminalité et le trafic transfrontalier ; et (iii) le renforcement de la résilience des populations, surtout les jeunes et les femmes qui sont vulnérables à l'enrôlement dans le trafic illicite, en manque d'éducation et d'opportunité économique pour un accès accrue et équitable aux dividendes de paix et une meilleure participation de ces groupes cibles dans les sphères de gouvernance locale. En termes d'approche :

**Premièrement**, le projet vise à renforcer les capacités des acteurs clés gouvernementaux et non-étatiques, au niveau communautaire, en matière de coopération transfrontalière en tant qu'outil principal de la prévention des conflits et promotion de la stabilité. D'abord en promouvant l'inclusivité, mais également à travers l'appui à un dialogue avec tous les acteurs soutenus sur des thèmes clés (gestion des ressources, résolution des conflits, criminalité en y incluant le genre) afin d'améliorer leurs réponses et redevabilité auprès des communautés cibles. Ensuite, le projet vise à renforcer leurs capacités techniques en alerte précoce et analyse des conflits et en identifiant des systèmes de prévention inclusifs et capables d'être mis en place au niveau local.

**Deuxièmement**, le projet vise à fournir aux acteurs gouvernementaux et communautaires les moyens de lutter contre le trafic et la criminalité transfrontalière qui sont déstabilisateurs et nourrissent les conflits. Ici aussi, le projet fera appel à une approche du dialogue institutionnel, de sensibilisation des communautés et ainsi que le renforcement de capacités techniques et juridiques en la matière. De plus, le trafic et la criminalité étant de nature illicite, peu de données et études permettent de mieux connaître leur dynamique au sein des communautés et surtout sur les jeunes et les femmes. Le projet adressera également cette lacune afin de renforcer les diagnostics sur ce phénomène dans la zone.

**Troisièmement**, le projet vise à créer des conditions propices à la stabilité des communautés les plus vulnérables (en ciblant spécifiquement les jeunes de 15 – 35 ans et les femmes, surtout ceux travaillant dans le secteur de l'orpaillage) aux effets des conflits liés au contexte de la zone et en appuyant leur participation dans le relèvement et le développement de la région. Le projet s'attèlera également à renforcer les capacités des jeunes leaders (garçons et filles) comme acteur de sensibilisation et de pacification auprès de leurs pairs. Le projet abordera cela en renforçant leurs capacités d'adaptation (notamment à travers des formations leur permettant de diversifier leurs opportunités et options), en améliorant leur capacité à identifier, gérer et réduire les risques de conflits au niveau local, et en améliorant leurs conditions économiques dans la zone.

En conclusion, le projet mettra donc en œuvre une approche relationnelle de la coopération transfrontalière entre la Guinée et le Mali permettant de renforcer le dialogue politique entre les institutions mais également de prendre en compte les spécificités locales et communautaires afin de mieux relier les acteurs locaux avec les réseaux de gouvernance.

Le projet mettra aussi l'accent sur la mobilisation accrue des jeunes et des femmes dans leur rôle en matière de prévention des conflits afin d'engager un dialogue intercommunautaire et ouvrir des possibilités d'échanges et de compréhension de part et d'autre de la frontière. Il est à noter qu'il s'agit d'un projet pilote dans la région, avec une durée limitée, et qu'on ne peut s'attendre à un changement comportemental immédiat, mais le projet s'efforce d'apporter une première contribution au renforcement de la participation des jeunes et des femmes dans le processus de gestion des conflits locaux transfrontaliers.

Aussi, il faut noter que les activités de dialogue et de renforcement institutionnel sur toutes les thématiques du projet ont été groupé au sein du Résultat 1. Par exemple, les initiatives de concertations institutionnelles et communautaires sur le trafic et la criminalité transnationale feront l'objet de thématique débattues durant les cadres d'échanges qui seront facilité par le projet. Ces concertations seront mises en place afin de renforcer le dialogue également avec les instances de coopération nationales et surtout de créer un pont pour assurer la remontée des préoccupations locales et régionales avec le dialogue politique entre les deux pays. Ces efforts seront faits en collaboration étroite avec les bureaux des coordinateurs résidents des deux pays et avec l'appui du Bureau des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS).

#### • **Théorie du changement**

Le projet a pour but principal la résolution pacifique des conflits communautaires à travers une meilleure coopération transfrontalière ainsi que la promotion du dialogue, basé sur les effets positifs des mécanismes communs existants et inclusifs de gestion des conflits. Le projet vise à atteindre ce but à travers la théorie de changement suivante :

**Si** les mécanismes locaux de prévention et de gestion de conflits dans les zones transfrontalières sont renforcés de manière inclusive et participative et sont opérationnels ;

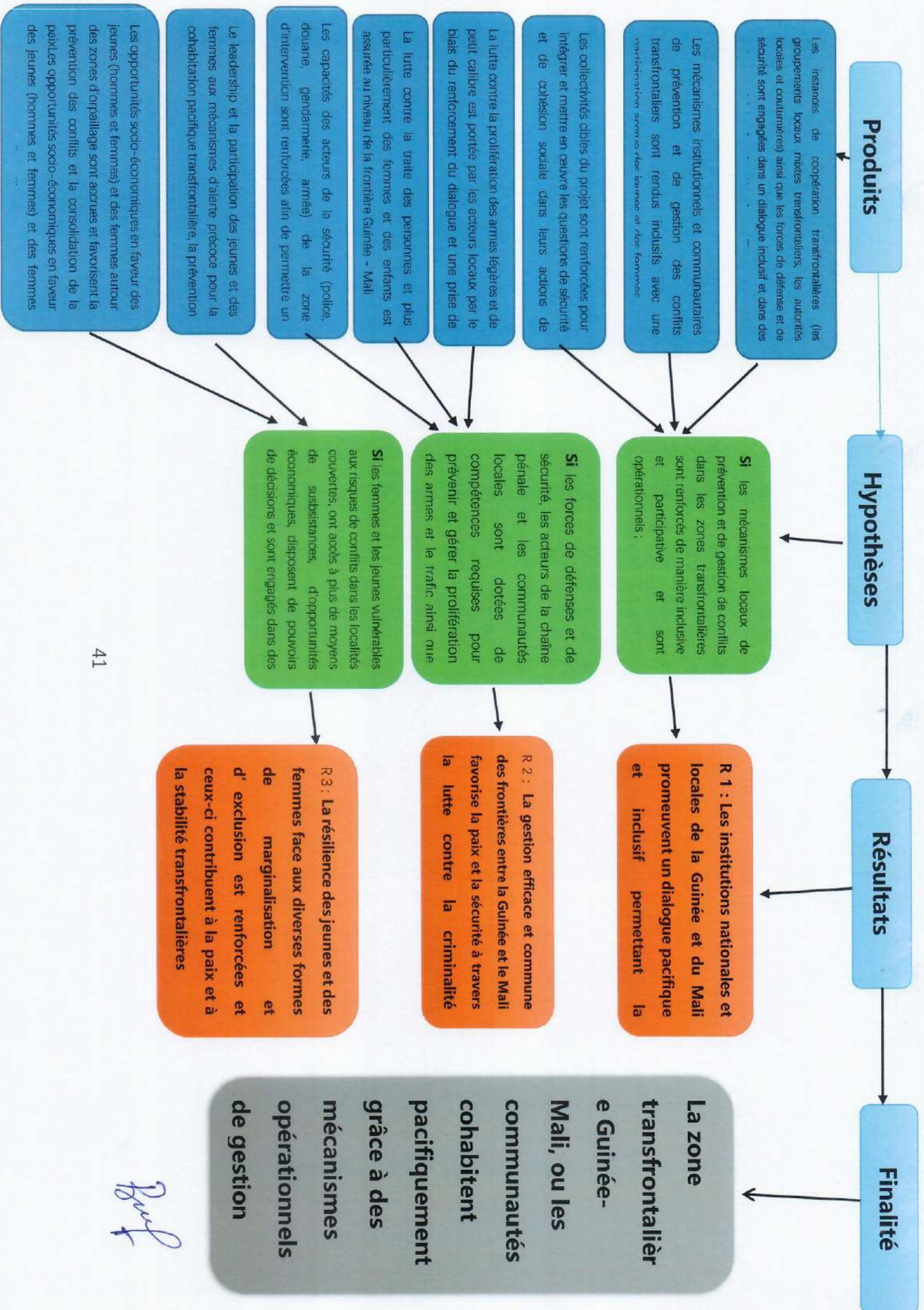
**Si** les forces de défenses et de sécurité, les acteurs de la chaîne pénale et les communautés locales sont dotés de compétences requises pour prévenir et gérer la prolifération des armes et le trafic de drogues ainsi que des moyens pour combattre la criminalité dans la zone transfrontalière ;

**Si** les femmes et les jeunes vulnérables aux risques de conflits dans les localités couvertes, ont accès à plus de moyens de subsistances, d'opportunités économiques, disposent de pouvoirs de décisions et sont engagés dans des activités d'agroécologie durables ;

**Alors**, cela favorisera une compréhension accrue entre communautés et acteurs étatiques des deux pays et ouvrira la voie à une pacification des zones transfrontalières.

**Parce que** le projet aura favorisé une meilleure participation des jeunes et des femmes dans les mécanismes et les processus de prévention des conflits et de consolidation de la paix, qui permettra de rendre les acquis durables.

**Parce qu'en** réduisant la vulnérabilité socio-économique des communautés, les acteurs communautaires, y compris les femmes et les jeunes, auront de plus grandes opportunités de participation et de prise en compte de leurs enjeux dans les processus de consolidation de la paix et de relèvement.



*Prof*

- Description narrative des principales composantes du projet.

*Voir annexe C pour tous les résultats, produits et indicateurs.*

Dans le cadre de la phase d'extension demandée, les activités ci-dessous, signalées en rouge, sont soit Complètement réalisées, soit programmées pour être mises en œuvre durant la période de prolongation.

**Résultat 1 : Les institutions nationales et locales de gestion des conflits entre la Guinée et le Mali promeuvent un dialogue pacifique et inclusif permettant la prévention et la gestion des conflits transfrontaliers.**

Le résultat ambitionne de promouvoir le dialogue et la coopération pour une meilleure gestion des frontières et le renforcement de la résilience des jeunes et des femmes face aux diverses formes de marginalisation et d'exclusion. A cet effet, 18 cadres d'échange seront réactivés, les mécanismes formels et non formels de prévention et de gestion des conflits seront revisités et promus (Etude diagnostic, plan transfrontalier mixte de développement, chartes foncières, formation des acteurs locaux, mobilisation des jeunes et des femmes et leur mise en réseau). Les membres des forces de défense et de sécurité qui sont impliquées dans les activités seront identifiés à l'issue d'un processus « vetting » qui sera mené avec l'appui du Haut-commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme.

**Produit 1.1: Les instances de coopération transfrontalières (les groupements locaux mixtes transfrontaliers, les autorités locales et coutumières) ainsi que les forces de défense et de sécurité sont engagées dans un dialogue inclusif et dans des actions conjointes de prévention des conflits.**

**Activités :**

- 1- Appuyer une étude diagnostique sur les capacités nationales et locales transfrontalières de gestion des conflits, incluant des femmes et des jeunes avec l'outil DSEL (diagnostic sécuritaire économique local) et son plan d'actions intégré ; (Complètement réalisée)
- 2- Appuyer l'élaboration et l'adoption d'une Politique intégrée de gestion des frontières en Guinée, à travers la dynamisation du dialogue avec la direction de gestion des frontières.; Appuyer la réalisation d'une étude diagnostic sur l'état des frontières en Guinée ; (Non démarrée)
- 3- Faire la revue conjointe du Plan transfrontalier mixte de développement afin de renforcer la composante sur la prévention des crises transfrontalières et appuyer une initiative pilote conjointe sur la prévention et le développement de mécanismes d'alerte communautaire ; (Complètement réalisée)
- 4- Tenir 6 séances de formation sur la gestion des conflits liés aux ressources naturelles dédiées aux membres des instances de coopération transfrontalières et cadre locaux de gestion des conflits transfrontaliers (définis dans le contexte) et les rendre sensibles au genre ; (Complètement réalisée)
- 5- Renforcer les capacités opérationnelles des membres des mécanismes nationaux et locaux de gestion des conflits et respect des droits humains pour bien assumer leurs rôles ; (Complètement réalisée)
- 6- Soutenir un processus d'élaboration ou de revue des chartes foncières ainsi que leur vulgarisation et appropriation par toutes les parties prenantes. (Non démarrée)

**Produit 1.2: Les mécanismes institutionnels et communautaires de prévention et de gestion des conflits transfrontaliers sont rendus inclusifs avec une participation accrue des jeunes et des femmes.**

**Activités :**

- 1- Réactiver et faciliter la tenue de 18 cadres d'échanges incluant tous les mécanismes de coopération transfrontalière entre la Guinée et le Mali (y compris les acteurs de la société civile, les forces de défense et de sécurité, les conseils des sages, les OSCs des jeunes et des femmes)) pour développer les recommandations d'interventions immédiates conjointes et adresser les problèmes liés aux moteurs de conflits ; **Partiellement réalisée (50%)**.
- 2- Mise en réseau et mobilisation des groupements des femmes et des associations des jeunes travaillant dans les secteurs de l'orpaillage et extraction minière des deux côtés de la frontière pour le développement de modes opératoires équitables et conjoints de gestion pacifique des conflits, avec la participation des acteurs clés des sites miniers (propriétaires, commerçants, orpailleurs, acteurs sécurité) et de lutte contre les violences basées sur le genre, en collaboration avec les mécanismes institutionnels et communautaires existants ; **Partiellement réalisée (50%)**.
- 3- Organiser des activités de rapprochement communautaires et socio-culturelles en vue de renforcer la cohabitation pacifique entre les communautés transfrontalières avec une implication particulière des jeunes et des femmes : appuyer la semaine artistique, culturelle et touristique, organiser 2 tournois sportifs. **Partiellement réalisée (60%)**.

**Produit 1.3 Les collectivités cibles du projet sont renforcées pour intégrer et mettre en œuvre les questions de sécurité et de cohésion sociale dans leurs actions de développement**

**Activités :**

- 1- Effectuer un diagnostic de sécurité locale et accompagner les collectivités ciblées par le projet à prendre en compte les questions de sécurité, de cohésion sociale ainsi que de genre dans leurs PDL / PDSEC ; **Partiellement réalisée (39%)**
- 2- ~~Conseiller, former, et appuyer des groupements de jeunes et de femmes dans le développement et lancement d'initiatives de sécurité et cohésion sociale transfrontalière en lien avec la mise en œuvre des Plan de développement locaux transfrontaliers. Cette activité couvre un appui conseil aux groupements des jeunes et femmes en vue d'une meilleure prise en compte des initiatives de sécurité et de cohésion sociale dans les PDL (Guinée) et PDSEC (Mali). Cette activité a été revue lors de la rencontre de Bamako et réorientée en « Fédérer les besoins et préoccupations des jeunes et des femmes à travers les espaces socio communautaires d'échange et de dialogue en vue de leurs prises en compte dans les PDL / PDSEC des communes cibles du projet » ; (Complètement réalisée)~~
- 3- Renforcer le fonctionnement des groupements locaux de coopération transfrontalière (GLCT) entre Siguiri- Kangaba et entre Yanfolila – Mandiana (formation, équipement des GLCT, renforcement des PTDL ou tout autres outils de coopération). **Partiellement réalisée (83%)**.

**Résultat 2 : La gestion efficace et commune des frontières entre la Guinée et le Mali favorise la paix et la sécurité à travers la lutte contre la criminalité transfrontalière et les trafics illicites**

Les communautés transfrontalières ainsi que les forces d'application de la loi seront sensibilisées à la libre circulation des biens et des personnes comme le stipule la Convention de la CEDEAO, afin de mieux lutter contre les trafics illicites et notamment contre le trafic d'armes et la traite des personnes. Les capacités des forces de défense et de sécurité en gestion des frontières seront également renforcées.

**Produit 2.1. : La collaboration entre les populations et les FDS est portée par les acteurs locaux par le biais du renforcement du dialogue pour la paix et une prise de conscience du phénomène de prolifération des armes légères et de petit calibre**

**Activités :**

- 1- Former et sensibiliser les groupements locaux de coopération transfrontalières, les autorités au niveau local, les associations de jeunes et de femmes, les leaders communautaires, les chasseurs Donsos et les organisations de la société civile sur les dangers de la prolifération et la détention des armes légères et de petit calibre. Les séances de sensibilisation sont l'occasion de prendre en compte les points de vue des leaders locaux dans la mise en œuvre du projet tout en traitant les questions culturelles, sociétales en vue de parvenir à la paix et à la sécurité. Il s'agit également de susciter une prise de conscience des dangers liés à la prolifération des ALPC dans un contexte volatile et de parvenir à un changement de comportement. Cela améliorera la collaboration entre lesdites populations et les FDS. De façon spécifique, les séances de sensibilisation seront aussi l'occasion de faire une mise à jour sur la nouvelle réglementation sur les ALPC adoptée en 2021. **(Complètement réalisée)**
- 2- Appuyer les services locaux chargés de lutter contre la prolifération des armes légères et de petit calibre (dotation en équipement notamment du matériel informatique, des engins roulants des scanners, des détecteurs de métaux aux antennes déconcentrées des COMNAT ALPC de part et d'autre de la frontière, mise en place d'une plate-forme TIC pour le partage d'information sur les ALPC et le phénomène du radicalisme religieux, formations des acteurs de la chaîne pénale et autres agents chargés de la gestion des frontières sur la détection, l'investigation, la poursuite et le jugement des infractions liées aux armes à feu et infractions connexes). **Partiellement réalisée (84%).**

**Produit 2.2: La lutte contre la traite des personnes et plus particulièrement des femmes et des enfants est améliorée au niveau de la frontière Guinée - Mali**

**Activités :**

- 1- Faire un état des lieux de la coopération transfrontalière (aspects normatif, sécuritaire, etc..) entre la Guinée et le Mali en matière de criminalité transnationale organisée et plus particulièrement de trafic illicite de migrants, de traite des personnes et de trafic d'armes, et évaluation des besoins des postes frontaliers en matière de lutte contre la criminalité transnationale organisée ; **Partiellement réalisée (20%)**

- 2- Appuyer les Etats dans l'élaboration et l'adoption d'instruments (ex. accords bilatéraux, SoPs) pour l'opérationnalisation du cadre juridique relatif à la coopération transfrontalière entre le Mali et la Guinée concernant la traite des personnes, selon une approche basée sur les droits de l'homme et en partenariat avec les commissions nationales, les commissions mixtes de gestion des frontières, la police des frontières, la douane, les maires et autorités communales, les associations de femmes et les organisations de jeunes, les comités villageois, entre autres. **Partiellement réalisée (60%).**

**Produit 2.3: Les capacités des acteurs de la sécurité (police, douane, gendarmerie, armée) de la zone d'intervention sont renforcées afin de permettre un contrôle transfrontalier accru.**

**Activités :**

- 3- Réaliser une étude sur le phénomène de la criminalité en lien avec le GIZ et/ou l'OIM (types de trafics, acteurs, modes opératoires...) organisée entre les deux pays relativement à la traite des personnes, trafic de migrants, les formes de traite dans les mines aurifères, - ainsi que sur les routes utilisées et les modes opératoires – les acteurs - y compris sous un angle sensible au genre et aux droits humains et soutenir le Mali et la Guinée dans la production, la collecte et l'analyse de données relatives à la criminalité transnationale organisée ; **Réalisée partiellement (20%)**
- 1- Equiper quatre (04) postes frontières sensibles sélectionnés selon les besoins identifiés dans l'évaluation (2.3.1) afin de renforcer la coopération, l'échange d'informations et l'interopérabilité entre les forces de défense et de sécurité de chaque côté de la frontière ; **(Non démarrée)**
- 2- Organiser des sessions de formations conjointe (des acteurs en charge de la gestion des frontières (agences d'application de la loi: douane, police, gendarmerie, forces de défense et+ magistrats) de la Guinée et du Mali à des fins de lutte contre la criminalité transnationale organisée avec un accent mis sur la traite des personnes et le trafic d'armes (incluant une réflexion sur des manuels conjoints sur la traite des personnes, le trafic illicite de migrants et le trafic d'armes), et certains composants de la gestion intégrée de frontières (sensibilisation aux droits de mobilité des instruments de la CEDEAO sur la libre circulation des biens et des personnes et aux droits de l'homme), tenant compte également de la dimension genre, des droits humains et du respect de l'éthique et de l'intégrité. **(Complètement réalisée)**

**Résultat 3 : La résilience des jeunes et des femmes face aux diverses formes de marginalisation et d'exclusion est renforcée et ceux-ci contribuent à la paix et à la stabilité transfrontalières.**

**Produit 3.1 : Le leadership et la participation des jeunes et des femmes aux mécanismes d'alerte précoce pour la cohabitation pacifique transfrontalière, la prévention des conflits et la consolidation de la paix sont accrus**

**Activités :**

- 1- Renforcer le leadership et les capacités en matière de prévention et gestion des conflits de 1 310 jeunes (Hommes/Femmes) et de 1310 femmes soit 2620 personnes dans les 131 villages frontaliers cibles du projet sur la base du diagnostic sécuritaire local (transversal, plan d'actions intégré)

proposé au R1. Ces jeunes (H/F) et femmes bénéficiaires de ces formations recevront des soutiens socio-économiques à travers des AGR agroécologiques durables. **Réalisée partiellement (67%)**

- 2- Promouvoir par le biais de l'information et de la sensibilisation la participation accrue des leaders jeunes et femmes dans les dispositifs locaux de prévention et de gestion des conflits et les cadres de coopération transfrontalières. A travers les canaux de communication existants et deux approches : Un plaidoyer auprès des élus et leaders religieux et traditionnels, ainsi qu'auprès des jeunes pour susciter leurs intérêts (radios locales, foras, réseaux sociaux, griots, parleurs publics...) ; **Réalisée partiellement (80%)**.
- 3- ~~Soutenir le renforcement de la résilience des communautés ciblées en sensibilisant aux problèmes du changement climatique et en travaillant avec les jeunes dans des initiatives de plantation d'arbres pour la restauration de l'environnement.~~ **Pas dans le plan de mise en œuvre, ni budgétisée.**

**Produit 3.2 : Les opportunités socio-économiques en faveur des jeunes (hommes et femmes) et des femmes autour des zones d'orpillage sont accrues et favorisent la prévention des conflits et la consolidation de la paix.**

**Activités :**

- 1- Soutenir l'identification, la mise en place et le fonctionnement des groupements d'intérêts économiques (GIE) qui font partie des groupements et associations des jeunes ou femmes dans les zones transfrontalières avec les activités agroécologiques durables dans les zones d'exploitations d'orpillages. Aussi, à travers cette activité il sera question d'inciter et d'encourager une meilleure coopération positive transfrontalière ; **Réalisée partiellement (80%)**
- 2- Soutenir l'organisation d'un forum transfrontalier sur le contenu local et l'investissement en faveur des jeunes et des femmes. Cet événement impliquera notamment les autorités administratives et locales, les sociétés minières, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ; **(Non démarrée)**
- 3- Appuyer le développement des activités génératrices de revenu (AGRs) dans le domaine de l'agroécologie durable en faveur des jeunes (hommes et femmes) dans les zones d'exploitations d'orpillages. Cela permet de réduire les conflits liés aux ressources et d'établir la paix à travers le tissu économique local (plus d'opportunités créées) et il y aura moins de pression sur lesdites ; **Réalisée partiellement (38%)**
- 4- ~~Appuyer la création de coopératives de crédit communautaire transfrontalières (en consultation avec les institutions financières) afin d'améliorer l'inclusion économique dans la région ainsi que la formation en éducation financière ;~~ **(Pas dans le plan de mise en œuvre, ni budgétisée).**
- 5- Appuyer la mise en place et le développement des micro-projets communautaires pouvant renforcer la cohésion sociale et la cohabitation transfrontalière. Il s'agira spécifiquement d'identifier et d'appuyer des initiatives qui renforcent la coopération et la sécurité transfrontalière. A titre d'exemples : l'aménagement des points d'eau, la démarcation des pâturages, des couloirs de transhumance, l'installation des lampadaires solaires, des puits pastoraux pour l'élevage... **Réalisée partiellement (80%)**

• **Ciblage du projet**

Le projet interviendra dans la zone frontalière Guinée – Mali, pour un total de 131 villages comme suit :

- Côté guinéen : les préfectures de Siguiiri et Mandiana
- Côté malien : les régions de Koulikoro et Bougouni.

Le ciblage géographique correspond parfaitement à l'espace de deux (02) GLCT (Groupement local de coopération transfrontalière) à savoir Mandiana – Yanfolila et Siguiiri – Kangaba avec la particularité que la commune de Nougua (Mali) est membre de chacune de ces entités au regard de son positionnement géographique. Ceci permettra d'établir facilement un lien entre les interventions qui seront menées dans chaque GLCT en termes de cohérence et de pertinence.

Le choix de ces zones se justifie par les dynamiques transfrontalières en cours, la récurrence et l'intensité des conflits qui sont liées notamment à la compétition autour des ressources naturelles, la marginalisation des femmes et des jeunes dans les instances de prise de décision, les prémisses de l'extrémisme violent et la radicalisation.

Le projet pourra capitaliser les interventions en cours en termes de consolidation de la paix dans la zone et soutenues par le PBF. En plus, les Agences du système des nations unies notamment le PNUD sont actives dans la zone et disposent à cet effet d'un capital de confiance avec les autorités locales, les organisations de la société civile et les populations.

L'accessibilité du point de vue sécuritaire, la sensibilité du point de vue de l'état des droits humains, le rôle des femmes et des jeunes dans la communauté, la typologie des partenaires de mise en œuvre plaident pour le choix des zones d'intervention du présent projet.

**Les principaux bénéficiaires du projet sont :**

#### Bénéficiaires directs du projet

Produits	Types de bénéficiaires	Effectif ciblé	Femmes	Hommes
Produit 1.1: Les instances de coopération transfrontalières (les groupements locaux mixtes transfrontaliers, les autorités locales et traditionnelles) ainsi que les forces de défense et de sécurité sont engagées dans un dialogue inclusif et dans des actions conjointes	Les autorités administratives locale (Gouvernorats, préfectures, sous-préfectures.) ;	75	10	65
	Les services techniques déconcentrés des ministères clés impliqués dans le projet	200	60	140
	Les collectivités locales transfrontalières (communes et cercles)	250	75	175

de prévention des conflits.	Les services de sécurités transfrontalières notamment les PA au niveau de la frontière (Armées, Polices, Douanes, Gardes forestière, etc.).	150	75	75
Produit 1.2: Les mécanismes institutionnels et communautaires de prévention et de gestion des conflits transfrontaliers sont rendus inclusifs avec une participation accrue des jeunes et des femmes	Les groupements locaux de coopération transfrontalières (GLCT)	2000	800	1200
	Les leaders communautaires (religieux, coutumiers, confréries des chasseurs et des forgerons ou fabricants d'armes artisanales, etc.)	400	60	340
	Les collectivités locales transfrontalières (communes et cercles)	60	30	30
Produit 1.3 Les collectivités cibles du projet sont renforcées pour intégrer et mettre en œuvre les questions de sécurité et de cohésion sociale dans leurs actions de développement	Les élus locaux (communes et cercles)	115	35	80
	Les services techniques déconcentrés des ministères clés impliqués dans le projet	120	40	80
Produit 2.1: La lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre est portée par les acteurs locaux par le biais du renforcement du dialogue et une prise de conscience du phénomène	Les services de sécurité transfrontalières notamment les Postes Avancés (PA) au niveau de la frontière (Armées, Polices, Douane, Gardes forestiers, Police communale)	200	40	160
	Chasseur traditionnel (Donso)	230	23	200

Produit 2.2: La lutte contre la traite des personnes et plus particulièrement des femmes et des enfants est améliorée au niveau de la frontière Guinée - Mali				
	Les organisations de la société civile	115	45	70
Produit 2.3: Les acteurs de la chaîne pénale de la zone d'intervention gèrent efficacement la criminalité transfrontalière	Unités et services de police judiciaire, Tribunaux, établissements pénitentiaires,	100	30	70
Produit 3.1 : Le leadership et la participation des jeunes et des femmes aux mécanismes d'alerte précoce pour la cohabitation pacifique transfrontalière, la prévention des conflits et la consolidation de la paix sont accrus	Les jeunes (H/F) et les femmes à risque de conflits, vulnérables et / ou victimes de violation de droits humains qui seront cartographiés lors de l'identification des bénéficiaires.	2 620	1310	1310
Produit 3.2 : Les opportunités socio-économiques en faveur des jeunes (hommes et femmes) et des femmes autour des zones d'orpaillage sont accrues et favorisent la prévention des conflits et la consolidation de la paix				
	Les exploitants artisanaux de l'or et exploitants des autres ressources naturelles	300	120	180
	Les éleveurs et agriculteurs etc.	100	20	80
	Les représentants des sociétés minières et les PTF évoluant dans la zone	40	10	30
<b>Bénéficiaires totaux directs</b>		<b>6 975</b>	<b>2 783</b>	<b>4 192</b>

Les jeunes garçons âgés de 18 à 35 ans et les femmes de 18 à 49 ans rassemblés au sein d'une association, un groupement, une coopérative, etc. ou de manière individuelle pour prendre en compte les jeunes qui ne sont pas affiliés à une association. Les activités de renforcement des capacités techniques et institutionnelles profiteront aux structures de l'Etat aux niveaux central et déconcentré, les collectivités locales. Un des critères importants dans l'identification des bénéficiaires sera la complémentarité avec d'autres initiatives financées par le PBF ou d'autres PTF. Le ciblage des bénéficiaires des activités de consolidation de la paix et socio-économiques prendra en compte plusieurs critères, notamment :

- Le recensement des jeunes leaders (H/F) – surtout ceux déjà actifs dans le domaine de la paix et la sécurité - à travers le diagnostic sécuritaire pour renforcer leur participation aux enjeux de paix et influencer leurs pairs (10%) ;
- Le ciblage de jeunes particulièrement vulnérables aux recrutements au sein des groupes criminels transfrontaliers – notamment les jeunes (H/F) déscolarisés et sous employé dans les sites d'orpaillage (50%) pour prévenir leur enrôlement dans les activités illicites et renforcer leur protection ;
- Les jeunes (H/F) travaillant déjà dans l'orpaillage afin d'augmenter leurs alternatives de moyens de subsistance ainsi que leur résilience économique et réduire les tensions socio-professionnelles (20%) ;
- Les jeunes (H/F) travaillant dans les secteurs de l'agriculture et l'élevage, notamment pour renforcer leur capacité de production et atténuer les tensions basées sur la rareté des ressources mais également pour renforcer le dialogue entre les différentes couches des jeunes dans ces domaines (20%).

Ces critères seront analysés et renforcés avec l'appui de la société civile et des autorités locales et soutenue par les études du projet qui incluent un profilage des bénéficiaires.

Le bien-être et la sécurité des bénéficiaires, surtout les jeunes à risque de recrutement, sera une considération primordiale. Cela inclut les risques de stigmatisation et d'étiquetage du/ des bénéficiaires participants individuels comme étant violents ou comme étant des terroristes potentiels.

L'accent sera mis sur le développement de la jeunesse plutôt que d'utiliser des approches stigmatisantes. Cela permettra de s'assurer que les bénéficiaires potentiels ne craignent pas que la communauté les considère comme violents ou à risque s'ils participent au programme.

De plus, au Mali, le système des Nations unies a adopté une approche standard du Human Rights Due Diligence qui est gérée et mise en œuvre par la MINUSMA indiquant les étapes suivantes pour tous projets SNU appuyant les forces de défense et de sécurité :

- Procéder à une évaluation des risques liés à l'octroi ou au refus de l'aide ;
- S'engager de manière transparente avec les entités bénéficiaires sur les obligations légales et les principes fondamentaux des Nations unies régissant la fourniture de l'aide ;
- Mettre en place un mécanisme approprié pour surveiller le comportement des bénéficiaires de l'aide ;
- Adopter une procédure d'intervention au cas où les bénéficiaires de l'aide commettraient des violations graves, en étroite collaboration avec le gouvernement.

Le présent projet fera donc l'objet de l'étape (i) d'évaluation des risques aussitôt qu'approuvé afin de déterminer les étapes nécessaires à suivre pour la suite des activités liées à l'octroi d'appui aux acteurs de contrôle des frontières.

En Guinée le processus se fera suivant les étapes ci-après : l'évaluation des risques qui sera effectué de façon conjointe par les agences de mise en œuvre en collaboration avec le Bureau ONU droits de l'homme en Guinée ; assurer la surveillance des bénéficiaires de l'aide afin de déceler tout comportement concourant à la violation des droits de l'homme et prendre des mesures de mitigation éventuelles en collaboration avec les autorités nationales.

- **Gestion du projet et coordination**
- **Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre**

Les équipes des agences récipiendaires travailleront conjointement dans chaque pays à travers un mécanisme de coordination unique qui sera mis en place afin d'assurer une bonne cohérence des actions et qui servira toutes les agences dans les deux pays. L'ensemble du processus de planification du recrutement des organisations de la société civile qui interviendront dans la mise en œuvre du projet sera discuté et coordonné à travers ce cadre de coordination. Une liste restreinte d'OSC à consulter sera générée à travers les rosters déjà constitués au niveau des agences d'exécution. Le gain de temps sera considérable en comparaison du système classique où il faudrait par exemple s'assurer de l'éligibilité d'un partenaire de mise en œuvre avant de le sélectionner. La complémentarité et la synergie entre les OSC engagés dans le cadre du projet seront facilités à travers des rencontres techniques périodiques entre les OSC partenaires sous la direction de la cellule de coordination de l'équipe du projet.

En outre, l'approche inclusive retenue dans la préparation, la mise en œuvre et le plan de suivi-évaluation (qui sera élaboré) de cette intervention permettra d'assurer une implication effective des structures locales à l'instar des organisations à base communautaires de femmes et de jeunes. Lesdites organisations verront leurs capacités renforcées et seront impliquées de façon précoce dans la planification, la mise en œuvre et le suivi/supervision du projet. A cet égard, l'engagement actif des femmes et des jeunes ainsi que leurs associations sera assuré dans la mise en œuvre du projet ainsi que sa durabilité.

De manière administrative, le projet sera exécuté selon les modalités de mise en œuvre par les 5 bureaux de pays des agences (PNUD Guinée - agence lead, PNUD Mali, FNUAP Guinée et Mali et ONUDC). Celles-ci transféreront ensuite les ressources à leurs partenaires de mise en œuvre (comme UNCDF et les ONGs) sur la base de lettre d'accord (LOA) et/ou Mémoire d'Entente (MOU) selon les cas, conformément aux exigences calendaires du projet et du mandat de chaque Agence. Chaque agence assurera le suivi et le contrôle de qualité pour leurs partenaires de mise en œuvre. Au Mali, les ONGs partenaires ont déjà fait l'objet d'un processus de préqualifications (2022) et sont inscrites dans le roster du PNUD pour faciliter et accélérer la mise en œuvre. En Guinée trois ONG partenaires visés sur les cinq ont fait l'objet d'évaluation et ont bénéficié de financement en 2022. Les deux autres feront objet de micro-évaluation dès ce mois de mai 2023. Le PNUD Guinée (lead), le PNUD Mali, le FNUAP Mali et Guinée et l'ONUDC sont les organisations bénéficiaires de ce financement du Fonds des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix (PBF). Elles géreront directement le projet avec leurs mandats respectifs

de consolidation de la paix, de renforcement de la sécurité, de protection des populations, de lutte contre les inégalités et de promotion d'une croissance inclusive et du développement durable.

**Le PNUD** est l'agence de développement des Nations Unies dont la mission est d'aider les gouvernements et les communautés à identifier et à mettre en œuvre leurs propres solutions aux défis de développement nationaux et mondiaux. En Guinée et au Mali, il a un avantage comparatif certain à cause de son expérience dans les deux pays et de sa capacité avérée en matière de consolidation de la paix, de renforcement de la sécurité, de protection des droits de l'homme et de lutte contre les inégalités et les discriminations.

Etabli en Guinée depuis 1975, le PNUD est un partenaire fiable et de longue date du gouvernement. Il dispose de vingt ans d'expériences en Haute Guinée, zone d'intervention du projet. En partenariat avec l'UNCDF, le PNUD a mis en œuvre des projets de décentralisation et de développement local. Aussi, entre 2018-2020, le PNUD en collaboration avec ONUDI et FAO, ont conduit un projet financé par le PBF dans la préfecture de Siguiri en lien avec le projet d'appui à la gestion des risques liés à la dégradation environnementale dans les zones à risques de radicalisation et de conflits potentiels.

Le PNUD dispose d'un bureau relais dans le chef-lieu de la région (Kankan) d'intervention du projet avec un effectif de 6 staffs. Pour le présent projet, le PNUD envisage de poursuivre son partenariat avec l'UNCDF qui a déjà une expérience affirmée dans la zone.

Le PNUD intervient au Mali depuis 1979 et les actions actuelles s'inscrivent dans le cadre du document programme-pays 2020 – 2024 qui vise à contribuer à l'avènement d'une société malienne pacifique et résiliente où les citoyens font de nouveau confiance en leurs institutions, vivent dans un environnement de paix, juste et un système judiciaire équitable, sont résilients aux crises et bénéficient des fruits d'une croissance inclusive.

Le PNUD intervient dans les zones transfrontalières du projet dans les deux pays à travers des ONGs locales et des Volontaires communautaires. Au Mali, le PNUD a mis en œuvre plusieurs projet transfrontalier pour la promotion de la paix au sein des communautés transfrontalières ; notamment entre le Mali et le Niger (Trade for Peace) ; Projet de stabilisation (Mali, Burkina Faso, Niger) ainsi que dans la région de Bougouni sur le projet de la COMNAT ALPC.

**Le FNUAP** est l'agence directrice des Nations Unies en charge des questions de santé sexuelle et reproductive. Sa mission est de créer un monde dans lequel chaque grossesse est désirée et chaque accouchement sans danger. Un monde dans lequel chaque jeune réalise pleinement son potentiel.

Depuis le FNUAP Guinée œuvre au côté des autres agences des Nations Unies sur les questions de consolidation de la paix notamment l'emploi des jeunes et des femmes, la lutte contre les violences basées sur le genre, la lutte contre le radicalisation et l'extrémisme violent, la promotion des droits des jeunes et des femmes etc.

Le FNUAP Guinée dispose d'un sous-bureau à Kankan, chef-lieu de la région de mise en œuvre du projet avec un effectif de 4 staffs. L'agence est présente dans cette région depuis plus de 10 ans. Sur les 5 dernières années, le FNUAP-Guinée a assuré la coordination en tant qu'agence-lead l'exécution de 2 projets sur financement du Fonds de Consolidation de la Paix. Il s'agit : (i) du projet de prévention de la radicalisation et d'extrémisme violent dans les zones à risques de conflits ; (ii) le projet d'appui à la

participation des jeunes à la gouvernance locale dans les 20 communes les plus conflictogènes de la Guinée.

FNUAP Mali en est à son 8ème programme de Coopération avec le Gouvernement en appui au Programme de Développement des Secteurs de la Santé, du Genre, de l'Enfant et de la Famille, de la Jeunesse ainsi que de la Statistique et de consolidation de la paix. Le programme est axé sur les régions du centre, du nord et du sud (Ségou, Mopti, Tombouctou, Sikasso, Koulikoro, Gao, Bamako), qui constituent les zones à forte densité de population et présentent les indicateurs sociodémographiques les plus bas.

Le FNUAP Mali a une présence dans la zone d'intervention du projet avec un effectif de 9 staffs. Ce staff est essentiellement basé au niveau des ONE Stop Center de Sikasso et de Kangaba (Le One stop Center est un guichet unique qui regroupe le personnel offrant les services provenant de la police pour l'assistance sécuritaire et l'assistance psychologique et gynécologique).

**L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC)** a pour mission de contribuer à la paix et à la sécurité mondiales, au respect des droits humains ainsi qu'au développement en rendant le monde plus sûr face à la drogue, au crime, à la corruption et au terrorisme. Pour cela, il œuvre pour et avec les États Membres afin de promouvoir la justice et l'état de droit et de construire des sociétés résilientes.

L'ONUDC joue un rôle clé dans la sous-région en matière de lutte contre la criminalité transnationale organisée et les trafics illicites et a des capacités avérées dans ces domaines dans les deux pays cibles.

L'ONUDC dispose notamment d'un bureau à Bamako (POMLI) en appui au gouvernement malien dans le domaine de la lutte contre la traite de personnes, le trafic illicite de migrants, la lutte contre la corruption, la lutte contre le terrorisme ou encore le renforcement de la prise en compte de la dimension genre dans les forces de sécurité, entre autres thématiques. L'ONUDC produit régulièrement des études en matière de criminalité organisée et assiste les états dans la production, la collecte et l'analyses de données relatives aux drogues et au crime<sup>23</sup>. L'ONUDC comptera également une présence en Guinée courant 2023 avec l'arrivée d'un responsable national de projet dans le cadre de la mise en place d'un nouveau projet en Guinée (projet de *Renforcement des capacités pour le libre exercice du droit de manifestation pacifique et de maintien de l'ordre* mentionné ci-dessus). Le processus de présélection avec le bureau PNUD Guinée est en cours.

Les personnels de l'ONUDC présents au Mali et en Guinée pourront soutenir la mise en œuvre du projet d'Appui à la prévention des conflits entre les communautés transfrontalières de Guinée et du Mali. En

---

<sup>23</sup> UNODC, Tramadol Trafficking in West Africa, 2021, available at :

[https://www.unodc.org/documents/nigeria/Tramadol\\_Trafficking\\_in\\_West\\_Africa.pdf](https://www.unodc.org/documents/nigeria/Tramadol_Trafficking_in_West_Africa.pdf) UNODC, Firearms Trafficking in the Sahel, 2022, available at :

[https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/tocta\\_sahel/TOCTA\\_Sahel\\_firearms\\_2023.pdf](https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/tocta_sahel/TOCTA_Sahel_firearms_2023.pdf)

UNODC, Trafficking in Medical Products in the Sahel, 2022, [https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/tocta\\_sahel/TOCTA\\_Sahel\\_medical\\_2023.pdf](https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/tocta_sahel/TOCTA_Sahel_medical_2023.pdf)

UNODC, Fuel Trafficking in the Sahel, forthcoming ;

UNODC, Smuggling of Migrants in the Sahel, forthcoming ;

UNODC, Gold Trafficking in the Sahel, forthcoming ;

UNODC, Drug Trafficking in the Sahel, forthcoming ;

effet, le coordonnateur Guinée prévu à 50% sur ce projet est déjà en cours de recrutement sur d'autres fonds. Par ailleurs, la section d'Application de la loi du Bureau régional de l'ONUDC dispose d'experts thématiques sur la criminalité transnationale organisée, et notamment sur la traite des personnes, le trafic de migrants et le trafic d'armes qui seront également être impliqués dans la mise en œuvre des activités du Résultat 2 de ce projet. Les procédures liées aux activités financières et aux achats se feront depuis le Bureau régional de l'ONUDC à Dakar, avec le soutien, le cas échéant, du PNUD au Mali et en Guinée.

Une fois les fonds libérés, ONUDC va créer un Grant pour d'abord recevoir les fonds, ensuite deux Work breakdown Structure Elément (WBSE) séparés seront créés : 1 WBSE pour les fonds alloués aux activités en Guinée et 1 autre WBSE pour les activités allouées au Mali. Cela permettra de gérer les fonds prévus pour chaque pays séparément.

Organisation bénéficiaire	Budget total dans l'année précédente	Sources principales du budget (donateurs etc.)	Emplacement des bureaux dans le pays	Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)	Experts techniques existants pertinents au projet
PNUD Guinée	23 184 158 USD	Fonds propres PBF Japon GEF Union européenne	Conakry, Boké, Labé, Mamou, Kankan, N'Zérékoré	112 au total	5 (Team leader Gouvernance, Chargé de programme gouvernance démocratique, droit et cohésion sociale, Chargé de programme Gouvernance sécuritaire, Chargée de programme genre, expert en développement parlementaire et coordonnateur de projet ALPC)
PNUD Mali	32 240 086 USD	Commission Européenne, Pays-Bas, Suède, Norvège, Canada, Gouvernement du Mali, PBF,	Bamako, Mopti, Bandiagara Gao, Tombouctou		6 (Team Leader Gouvernance, Chef de bureau Mopti – Coordinateur Terrain, Prevention & recovery advisor, Coordinateur de

		Danemark, Luxembourg et le Japon			projet ALPC, Chargé de programme gouvernance démocratique, droit et cohésion sociale, Chargé de programme Gouvernance sécuritaire,
FNUAP Guinée	7 122 185 USD	Fonds propres PFrancence (Fonds MUSKOKA) Fonds Italien MHTF SUPPLY PC MGF VIH(UBRAF )	Conakry, Kindia, Labé, Mamou, Kankan et N'Zérékoré	45 au total dont personnels dans la zone du projet	2 (1 Expert en cohésion sociale, 1 Expert en Jeunesse et femmes et cohésion sociale)
FNUAP Mali	18 442 577,98 USD	Fonds Propre, PBF, Fonds suédois, canadiens, coréens, espagnol, français	Bamako, Mopti, Tombouctou, Gao	36 staffs dont 9 en poste dans la zone	Team leader : Coordinatrice SR/VBG, Chargé de programme Jeunes, Chargé de programme Genre, VNU genre/Jeunesse, coordonnateurs humanitaires des régions
ONU DC ROSEN	USD 26,700.00 (2021)	UE, USA, Allemagne, Pays-Bas, Italie, Norvège, France, Danemark, PBF...	15 Bureaux pays : Benin, Burkina Faso, Cap Vert, Cameroun, République Centrafricaine, Tchad, Côte d'Ivoire, Gabon, Gambie,	Total région 166 Mali (POMLI) 4 Guinée 1 (à partir de janvier 2023)	5 (1 expert technique Fire arms, 2 experts techniques traite des personnes, 2 experts techniques sur les questions d'application de la loi/gestion des frontières

			Ghana, Guinée Bissau, Liberia, Mali, Mauritanie, Niger		
--	--	--	--	--	--

- **Gestion et coordination du projet**

La coordination et le suivi évaluation seront articulés comme suit :

**Le niveau opérationnel :**

L'équipe de projet des agences récipiendaires (PNUD, FNUAP, et ONUDC) et l'agence partenaire de mise en œuvre (backstopping) UNCDF, les Ministères concernées des deux pays et les Secrétariats techniques du PBF des deux pays se réuniront périodiquement (en fonction du besoin) pour examiner l'avancement du plan de mise en œuvre et les contraintes rencontrées pour envisager des solutions appropriées permettant la réalisation des activités en lien avec les résultats escomptés et les moyens financiers déployés. En ce qui concerne les moyens opérationnels sur le terrain, la cellule de coordination conjointe sera munie d'un véhicule fourni par le projet et les agences auront des capacités financières, aussi fournies par le projet, pour l'entretien de véhicule existant. Les agences seront amenées à faire des visites conjointes pour ainsi mutualiser les ressources du projet (i.e. utilisation d'un véhicule conjoint par les agences dans chaque pays). De plus, au niveau local, le projet a prévu l'achat des motos pour le déplacement des volontaires communautaires sur les sites d'interventions.

**Le niveau technique :** il sera tenu semestriellement un comité technique de suivi du projet pour évaluer l'état d'avancement substantif et financier du projet et prendre certaines mesures de réajustement afin de surmonter des contraintes éventuelles. Cette instance regroupera : les représentants des Ministères concernés aux niveaux central et déconcentrés (Points focaux), et les représentants du Secrétariat du PBF en Guinée et du Mali et ceux des agences récipiendaires. Les réunions pourront aussi se tenir entre les 2 comités techniques via réseaux sociaux (teams, zoom etc.). Les procès-verbaux (PV) des réunions seront partagés aux agences et secrétariats dans les 2 pays.

**Le niveau stratégique :** ce niveau de suivi est assuré par un Comité de pilotage. Il se réunit une fois par an par pays. Il a pour mandat d'apprécier l'état d'avancement du projet, de donner des orientations stratégiques et de prendre des décisions importantes au regard du contexte et des enjeux nationaux et régionaux.

En tant qu'élément clé du cadre d'accord de la gestion des ressources, un comité de pilotage du projet (COPIL), sera mis en place et composé de toutes les parties prenantes concernées y compris les représentants (ministères) des pays de mise en œuvre (Guinée et Mali) ainsi que les responsables des factières des organisations de la société civile des 2 pays.). Le COPIL sera tenu de manière tournante entre les deux pays.

L'équipe de mise en œuvre du projet est composée comme suit :

- Un(e) Coordonnateur (trice) global du projet (NPSA 11) : basé(e) à Conakry, au sein de l'agence lead (PNUD Guinée), il/elle sera chargé de l'appui technique, de la coordination, du suivi et de la supervision de la mise en œuvre des activités et de la liaison avec le Secrétariat du PBF et les autres acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet. Il/Elle est également responsable de la synthèse des rapports des agences bénéficiaires. Il sera appuyé par un (e) chargé (e) du Suivi-Évaluation du projet / VNU National (spécialiste) responsable du suivi des résultats, produits et des indicateurs du projet, Un Assistant Administratif et financier NPSA 6 (basé à Conakry au siège de l'agence lead) pour assurer l'interface administrative et financière deux agents de zone (VNU Nationaux). Les agents de zone (VNU Nationaux) seront basés respectivement dans la zone d'intervention du projet (Siguiri et Mandiana). En plus, le bureau de terrain de Kankan servira de base de proximité pour l'équipe terrain, il sera occupé conjointement par les staffs du PNUD, FNUAP, ONUDC et UNCDF qui est l'agence backstop.
- Un chargé de projet / point focal PNUD Mali (NPSA 11) – déjà recruté : basé(e) à Bamako, il aura la charge de la mise en œuvre et suivi du projet au compte de ladite agence. Le poste est basé à Bamako afin de faire l'interface administrative, financière et substantive au sein du Bureau Pays sur la mise en œuvre du projet. Le coordonnateur sera appuyé sur le terrain par deux Volontaires Communautaires qui seront basés dans les chefs lieu des cercles d'intervention avec des missions périodiques sur les sites d'intervention. En cas d'insécurité, d'instabilité ou troubles sociaux, ces volontaires, étant basés dans les chefs-lieux pourront toujours travailler sous forme de télétravail ;
- Un chargé de projet / point focal FNUAP Mali (NOB) qui aura pour mission de veiller à l'exécution correcte des activités relevant de la responsabilité de ladite agence ;
- Un chargé de projet /Point focal FNUAP Guinée (NOB) qui aura pour mission de veiller à l'exécution correcte des activités relevant de la responsabilité de ladite agence ;
- Un chargé de projet ONUDC (NOA), basé en Guinée, qui aura pour mission de veiller à l'exécution correcte des activités relevant de la responsabilité de ladite agence.

Cette équipe assurera la mise en œuvre des différentes interventions du projet et sera responsable du suivi quotidien, de la préparation des rapports d'avancement des activités et des rapports financiers ainsi que de la mise en œuvre globale du projet. Il est important de préciser qu'en plus des missions régulières de suivi sur le terrain par le ou (la) chargé(e) du S&E, les volontaires communautaires et les staffs de UNCDF seront basés sur sites, dans la région de Kankan côté guinéen et les régions de Koulikoro et Bougouni coté malien facilitera aussi le suivi rapproché des activités.

En outre, l'équipe de coordination en lien avec les secrétariats du PBF, s'assurera que les rencontres mandataires se tiennent régulièrement : les comités techniques de suivi tous les six mois, les comités de pilotage annuel dont le 1<sup>er</sup> au lancement du projet et autres réunions ad 'hoc.



La composition et la description des principales tâches de l'équipe mise en œuvre du projet sont indiquées dans le tableau ci-après :

POSTES	RÔLES ET RESPONSABILITÉ	% TEMPS SUR LE PROJET	MONTANT EN USD
Un(e) Coordonnateur (trice) global du projet (NPSA 11) PNUD Guinée <b>-30 mois</b> <b>Recruté</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordonner la mise en œuvre du projet, sur le plan technique et administratif, et s'assurer de l'atteinte des résultats de qualité ;</li> <li>• Assurer la coordination et la synergie entre les différents acteurs du projet, ainsi que les passerelles avec les autres projets soutenus par le PBF pour l'accompagnement de la Transition en Guinée ;</li> <li>• Gérer l'équipe du projet et s'assurer de l'utilisation optimale des ressources ;</li> <li>• Coordonner le suivi-évaluation et le rapportage du Projet</li> </ul>	100%	130 071,67
Un(e) chargé (e) du Suivi-Évaluation du projet / VNU National Spécialiste <b>30 mois</b> <b>Recruté</b>	Responsable du suivi des résultats, produits et des indicateurs du projet sera basé dans la zone du projet	100%	17 000
Un(e) Assistant (e) Administratif (tive) et financier (ère) / VNU National Spécialiste <b>-30 mois</b> <b>Recruté</b>	Chargé (e) de l'appui administratif et financier du projet chez l'agence lead	100%	19 000
2 volontaires communautaire nationaux basés respectivement à <b>Siguiri</b> et <b>Mandiana</b> PNUD Guinée <b>-30 mois</b> <b>Recrutés</b>	Appui technique dans la mise en œuvre des activités du projet, monitoring mensuel des facteurs de conflits, aide à l'identification des localités conflictogènes et des groupes cibles, assure un suivi-supervision sur le terrain etc.	100 %	<u>34 000</u>
1 Chargé de programme	Appui substantif et conseil dans l'orientation des activités du projet et supervision de	30%	28 000

gouvernance – PNUD Guinée <b>30 mois</b> En poste	l'équipe. Il assurera en appui au Coordonnateur la relation avec la partie nationale, il est basé à Conakry.		
Un chargé de projet PNUD Mali (NPSA11) — <b>30 mois</b> En poste	Veiller à l'exécution correcte des activités relevant de la responsabilité de ladite agence	100%	<b>135 000</b>
2 Volontaires communautaires nationaux PNUD Mali - <b>30 mois</b> <b>Recrutés</b>	Appui aux activités sur terrain et appui à la coordination locale	100%	<b>40 500</b>
1 <b>Assistant Admin/Fin 06 mois</b> En poste	<b>Chargé de l'appui administratif et financier du projet</b>	<b>50%</b>	<b>13 500</b>
Un chargé de projet / point focal FNUAP Mali NOB — <b>30 mois</b> <b>En poste</b>	Veiller à l'exécution correcte des activités relevant de la responsabilité de ladite agence	50 %	70 000
Un chargé de projet / point focal FNUAP Guinée NOB — <b>30 mois</b> <b>En poste</b>	Veiller à l'exécution correcte des activités relevant de la responsabilité de ladite agence	50 %	70 000
<b>2 chargés de projet / Points focaux basés en Guinée et au Mali 30 mois</b> <b>En poste</b>	Veiller à l'exécution correcte des activités relevant de la responsabilité de ladite agence	50 %	<b>99 643</b>
<b>Total coût personnel</b>		<b>656 714,67</b>	

Il est à noter qu'en plus de l'équipe de projet qui sera recrutée, elle est renforcée par les staffs des différentes agences intervenantes qui ont participé à la formulation et vont mettre leur expertise à contribution du projet.

- **Gestion des risques.**

Risque spécifique au projet	Niveau de risque (faible, moyen, élevé)	Stratégie d'atténuation (y compris les considérations Ne Pas Nuire)
Instabilités politiques et institutionnelles en Guinée et au Mali et dans la sous-région en général	Elevé	Analyse politique et analyse régulière des conflits et de la sensibilité aux conflits. Recours aux partenaires étatiques et ONG soumis à moins de contraintes sécuritaires <b>Maintenir une approche inclusive pour éviter d'exacerber les tensions</b>
Conflits et attaques terroristes	Moyen mais probable	Accroître la sensibilité aux conflits avec l'analyse des conflits, les mécanismes de l'alerte précoce. Solutions alternatives avec les partenaires locaux et le télétravail
Reprise des situations conflictuelles communautaires et intercommunautaires	Moyen	Analyse régulière des conflits et de la sensibilité du projet aux conflits Améliorer la communication et la sensibilisation communautaires <b>Promouvoir des approches inclusives pour éviter la marginalisation</b>
La persistance des coutumes excluant ou faible implication des femmes et les jeunes à certains rôles notamment la prévention et résolution des conflits, devenir propriétaire de site d'orpillage	Elevé	Sensibilisation des communautés à travers les groupes techniques locaux, les radios communautaires, les communicateurs traditionnels et OSC Mise en place de plateformes de dialogues intercommunautaires, focus groups de femmes et focus groups de jeunes dans la sensibilisation, la prévention et la résolution des conflits de même que la parité du genre et à l'autonomisation de la femme.
Non finalisation du processus de délimitation et	Elevé	Support à la finalisation du processus de délimitation et de démarcation de la

de démarcation de la frontière		frontière par la provision d'expertise, la formation, les équipements  <b>Maintenir une posture neutre pour éviter d'alimenter les tensions</b>
Catastrophes naturelles sur les sites du projet	Moyen	User de l'alerte précoce, suspension temporaire des activités, télétravail en cas de crue du fleuve Niger.
Manque d'intérêt des communautés cibles	Faible	Assurer la participation des communautés dans les cadres de concertation du projet afin de renforcer leur appropriation et prise en compte de leurs besoins dans la mise en œuvre du projet  Renforcer la communication sur le projet et mettre en place des canaux de retour d'information sur les attentes des communautés.  <b>Eviter de créer des attentes irréalistes</b>
Manque de déploiement des autorités administratives et sécuritaire au niveau des frontières	Elevé	Renforcer les actions de renforcement de capacité des autorités locales et des groupements locaux transfrontaliers ;  Plaidoyer soutenue auprès des autorités en charge de la coopération transfrontalière
Représailles sur les communautés ciblées par les réseaux de crimes transnationaux	Moyen	Renforcement des capacités de sécurisation des zones transfrontalières ;  Renforcer la veille citoyenne à travers une participation accrue des bénéficiaires (surtout jeunes et femmes) aux mécanismes de gestion des conflits ;  Renforcer le dialogue entre les acteurs de sécurité et les populations transfrontalières  <b>Maintenir la confidentialité des informations sensibles pour éviter les représailles</b>
Manque de moyens du projet vis-à-vis des attentes des populations	Moyen	<b>Communication transparente sur les résultats et limites du projet</b>

		<p>Priorisation des actions selon les ressources disponibles</p> <p>Eviter de créer des frustrations par des promesses non tenues</p>
Stigmatisation des jeunes à risques de recrutement par les groupes criminels transfrontaliers les empêchant de participer pleinement au projet	Moyen	<p>Approche « Do No Harm » pour prévenir la stigmatisation</p> <p>Inclusion des jeunes dans les activités sans les étiqueter comme « à risque ».</p>

- **Suivi / évaluation**

5,57% du budget sera consacré aux activités de suivi et évaluation (S&E). Le plan de S&E sera élaboré par les agences bénéficiaires des fonds en ayant pour base les résultats, produits et activités. La coordination des activités de suivi-évaluation sera menée par le PNUD Guinée (notamment par le/la Chargé(e) de S&E) en collaboration avec les points focaux des S&E dans les autres agences concernées et les secrétariats du PBF en Guinée et au Mali.

Les activités de suivi comprennent les études de perception et baseline et endline au début et en fin de projet, la collecte des données tout au long de la vie du projet par les partenaires de mise en œuvre et des études. En ce qui concerne la collecte de données (études de perception, baseline et endline), elle sera faite par des enquêteurs (qui seront enrôler de manière ponctuelle pour chaque campagne de collecte de données) auprès des communautés pour évaluer et mesurer l'impact et le changement apportés par le projet.

Par ailleurs un mécanisme de suivi communautaire composé des bénéficiaires directs et indirects interagissant avec l'équipe projet, sera mis en place dans les différentes localités bénéficiaires du projet. Le principal objectif de ce mécanisme est la remontée des informations de terrain reflétant le niveau de satisfaction des bénéficiaires du projet qui sera coordonné par le chargé de suivi et évaluation de la cellule de coordination du projet. Il s'agira de collecter des données à travers de petites enquêtes types, les sondages rapides par sms/WhatsApp/appels. A cet effet, les bénéficiaires/ communautés seront identifiés et sensibilisés sur l'importance du partage des informations sur la mise en œuvre des projets. En outre des missions conjointes de suivi (agences de mise en œuvre, parties nationales, Secrétariats du PBF en Guinée et au Mali) seront réalisées de façon périodique dont les rapports feront l'objet d'examen à l'occasion des comités de pilotages.

Le Projet va également mettre en œuvre une évaluation finale indépendante à la clôture du projet pour confirmer ou infirmer les impacts et effets avec la théorie du changement avec l'inclusion et la participation des femmes et des jeunes dans la prévention et la résolution des conflits entre les communautés transfrontalière Guinée-Mali et en tirer les leçons apprises. \$70,000 sont réservés dans le budget du projet pour cette évaluation.



Des missions régulières seront réalisées sur le terrain par les agences UN, les secrétariats PBF et les parties nationales. Elles permettront de s'assurer que les activités se déroulent comme il faut et de les vérifier par rapport aux résultats escomptés. A la suite de ces missions, des rapports de S&E sont établis tenant compte des corrections et ajustements nécessaires pour le bon déroulement du projet.

- **Stratégie de fin de projet / durabilité**

Les activités du projet seront mises en œuvre en développant le transfert de compétences aux acteurs nationaux et locaux. En adoptant une approche se fondant sur la formation et la mise en œuvre par les acteurs locaux, le projet jette les bases pour assurer une pérennité des actions concourant à la durabilité des liens consolidés entre tous les acteurs impliqués. Dans ce même esprit, l'appropriation et la participation des institutions gouvernementales et des autres acteurs sont instituées comme principes cardinaux dans le cadre de la mise en œuvre du projet, notamment à travers les cadres de concertation sous le résultat 1. Par ailleurs, l'ancrage du suivi des projets dans les mécanismes de coordination existants prenant en compte les ministères sectoriels et les Collectivités territoriales (planification intégrée) reste un atout majeur pour assurer la continuité en termes d'appropriation et de dissémination des actions qui seront déployées. Dans l'optique de cohérence et d'efficacité, les actions du projet viendront en complémentarité des interventions similaires existantes des agences du système des nations unies (OIM, UNICEF etc..) ainsi que les autres partenaires techniques et financiers : Coopération allemande-GIZ, CEDEAO, Commission africaine, etc. Les acteurs déjà identifiés seront impliqués dans le développement du plan de mise en œuvre conjoint du projet afin d'assurer la complémentarité des actions.

Au cours de l'étude de base, une analyse préliminaire des acteurs actifs dans la zone d'intervention permettra aussi d'identifier les partenaires techniques et financiers avec lesquels le projet va et doit collaborer. Ceci, dans l'optique de faire adhérer d'autres partenaires à l'idée du projet dans une perspective de continuité.

Ainsi, la durabilité du projet repose sur l'atteinte véritable des principaux résultats escomptés, du bénéfice que les communautés transfrontalières y tireront en termes de prévention, de gestion pacifique et concertée des conflits liés à la transhumance. De même, la durabilité des cadres d'échanges et mécanismes d'alerte se fera à travers (i) l'intégration de ces cadres dans les structures et mécanismes existants (notamment au sein des GLTC) ; (ii) participation d'un large éventail de parties prenantes à ces initiatives (notamment en identifiant des points focaux au sein des organisations de la société civile) ; enfin (iii) en renforçant la durabilité des ressources humaines à travers les formations prévues dans le projet. De ce fait, l'appropriation des mécanismes de dialogue par les bénéficiaires, les structures étatiques et les communautés transfrontalières pour préserver ou ramener la paix, la cohésion sociale et la stabilisation socioéconomique des localités transfrontalières entre la Guinée et le Mali, joueront un rôle déterminant pour garantir la durabilité et la viabilité du projet.

En outre, les ministères pertinents que sont entre autres : les ministères de l'administration du territoire et de la décentralisation, de la sécurité, de l'agriculture et de l'élevage ainsi que celui de la justice seront associés aux consultations ainsi qu'aux activités. La bonne réussite de ces cadres de concertation en matière de gestion des ressources ou de gestion des conflits, permettra de présenter ces modèles de fonctionnement aux gouvernements respectifs pour faciliter la répliquabilité de cette approche dans d'autres zones frontalières.

Également, la forte participation des jeunes femmes et des jeunes hommes garantira la fiabilité du processus de ciblage, de la mise en œuvre des activités et de la transparence dans la durée du projet. L'engagement des communautés agricoles, d'exploitants aurifères, de transhumances du bétail et la création de cadre de dialogue, de coopération et de prévention des conflits assurera une viabilité à long terme. Il s'agira de parvenir à faire approprier le projet par les populations bénéficiaires en s'appuyant sur des mécanismes inter communautaires de concertation et de gestion durables déjà en place, afin de renforcer une dynamique d'échange avec les autorités locales.

Par ailleurs, un des objectifs clés est de s'assurer que le projet pourra inciter d'autres partenaires intéressés par un investissement (comme les industries d'exploitation minières) dans les zones d'intervention afin d'apporter d'avantages de solutions pour les populations concernées. Cette action sera notamment mise en œuvre à travers le forum prévu sous le résultat 3.

Le projet capitalisera également sur les expériences passées des agences dans les thématiques d'engagement auprès des populations transhumantes, de bonne gestion des ressources naturelles et de prévention des conflits dans la région. Pour être durables, les activités de résilience seront ainsi choisies en fonction de leur faisabilité, de leur pertinence dans le contexte de la région et des besoins mis en avant par les communautés. Les ministères pertinents et les collectivités locales seront également associés aux consultations ainsi qu'aux activités. Les ministères de l'Administration du territoire et de la Décentralisation, de l'Agriculture et de l'Élevage, ainsi que de la Sécurité et de la protection civile et les organisations de la société civile seront notamment impliqués dans la mise en œuvre du projet. Ces actions auront un but catalytique permettant de renforcer les initiatives à plus long terme à travers les PDL et PDSEC.

La réussite de ces cadres de concertation en matière de gestion des ressources ou de gestion de conflits permettra notamment de pouvoir présenter ces modèles de fonctionnement aux gouvernements respectifs en fin de projet et ainsi défendre une réplique de cette approche dans d'autres zones frontalières. Surtout cela pourrait servir de gage de réussite et d'investissement sur des initiatives similaires par les gouvernements concernés. Tout le long du projet, un engagement avec les partenaires nationaux et internationaux fera l'objet d'une communication institutionnelle ciblée avec des études, la publication des résultats, les cadres de concertation et forum.

Le plan de durabilité se présente comme suit :

Volet	Objectifs de durabilité	Actions prévues	Défis
Institutionnel	Intégrer le projet (ses activités) dans le cadre institutionnel existant y compris dans la stratégie globale de gestion des frontières	Appropriation du projet par les Directions Nationales en charge des frontières et autres acteurs importants du domaine	Lenteur administrative

Financier	Assurer la poursuite des activités à travers un financement continue après l'implémentation du projet	Intégration du projet dans les priorités stratégiques ; identification d'autres mécanismes de financement pour la mobilisation des ressources (financements nationaux et partenariats avec les bailleurs)	Faibles capacités locales pour la levée des fonds
Technique	Renforcer les capacités aux niveaux national et local de gestion des frontières	Formation pour les bénéficiaires y compris les OSC et les acteurs institutionnels	Mobilité professionnelle du personnel formé, manque de suivi post-formation
Social/Communautaire	Favoriser l'appropriation du projet par les communautés locales	Implication des bénéficiaires dans la gestion du projet et renforcement du dispositif local et communautaire de veille et d'alerte précoce	Situation sécuritaire fragile
Environnemental (indirect)	Minimiser les impacts négatifs sur l'environnement	Faire le SES et privilégier des pratiques écoresponsables même si les interventions du projet sont plutôt SOFT	Faible prise en compte de l'impact environnemental dans les messages de sensibilisation et les formations
Politiques/partenariats	Renforcer l'engagement des institutions publiques en charge de la problématique	Plaidoyer auprès des décideurs pour la validation politique des cadres stratégiques comme	Instabilité politique

		le politique national des frontières	
Communication et capitalisation	Assurer la visibilité du projet et valoriser les bonnes pratiques et enseignements tirés de la mise en œuvre du projet	Production des rapports finaux, fiches de capitalisation, organisation d'un événement de clôture (atelier de capitalisation)	Temps de changement comportemental
Suivi et évaluation	Maintenir une culture de redevabilité et d'amélioration continue	Mise en place d'un système de suivi – évaluation participatif ; appui au système de statistique sur la prévention et la gestion des conflits et la coopération transfrontalière	Données peu fiables, manque d'outils de collecte adaptés

**Activités restantes et résultats qui ne seront pas atteints à la fin du projet :**

QUESTIONS	REPONSE
1. Quelles activités /résultats restants ne seront pas atteints à la fin du projet ?	N/A
2. Quelles activités /résultats restants non atteints seront transférés à d'autres partenaires ?	N/A

**Les principaux éléments de la stratégie de sortie du projet se présentent ainsi qu'il suit :**

Milestone	Échéance	Activités prévues
a. Communication avec l'ensemble des partenaires sur les efforts de durabilité du projet	Octobre 2023 (date de début)	Réunion régulière avec les partenaires stratégiques Réunions du COPIL et COTEC
b. Tenir la réunion finale du Comité de projet	Avril 2025	Avis de réunion, compte rendu de réunion

c. Atelier de capitalisation/Évènement de communication	Avril 2025	Évènement de présentation des principaux résultats du projet avec les partenaires clés
d. Achèvement du Plan de durabilité du projet	Avril 2025	Revue et achèvement du plan de durabilité
e. Soumission du rapport final et des livrables	Juillet 2025	Achèvement et soumission des rapports et documents de support 03 mois après la fin du processus de mise en œuvre
f. Restituer s'il y a lieu les fonds non dépensés	Juillet 2025	03 mois après la fin du processus de mise en œuvre
g. Achèvement du rapport final avec inventaire des actifs signés (s'il y a lieu)	Juillet 2025	03 mois après la fin du processus de mise en œuvre

### Budget du projet

Le coût total du projet est dans l'annexe D









Produit 3.1	Produit 3.1.1: Le leadership et la participation des jeunes et des femmes aux mécanismes d'alerte précoce pour la cohésion sociale transcommunautaire, la prévention des conflits et la consolidation de la paix sont scolarisés																							
Produit 3.1.1	Renforcer le leadership et les capacités en matière de prévention et gestion des conflits de 1 310 jeunes (hommes / femmes) et de 1310 dans les 131 villages frontaliers cibles du projet sur la base du diagnostic sécuritaire local (transversal par actions intégré) proposé au TI.	\$	-	\$	-	\$	20 000,00	\$	20 000,00	\$	-	\$	-	\$	-	\$	-	\$	-	\$	140 000,00	60%		
Produit 3.1.2	3.1.2 Promouvoir par le biais de l'information, de la sensibilisation et la mise en place des mécanismes d'alerte précoce la participation accrue des leaders jeunes et femmes dans les dispositifs locaux de prévention et de gestion des conflits et les cadres de coopération transcommunautaire. A travers le canal de communication existant et leur application par les jeunes et femmes des zones rurales et traditionnelles, ainsi qu'aux autres jeunes pour soutenir leurs intérêts (radio locales, foras, réseaux sociaux, groupements publics, ...)	\$	-	\$	-	\$	40 000,00	\$	40 000,00	\$	-	\$	-	\$	-	\$	-	\$	-	\$	80 000,00	40%		
<b>Produit 3.2</b>	<b>Produit 3.2: Les opportunités agro-pécho pastorales et économiques en faveur des jeunes et des femmes sont développées dans les zones d'origine et favorisent une participation accrue aux efforts de prévention et gestion des conflits</b>	\$	-	\$	-	\$	130 000,00	\$	130 000,00	\$	-	\$	-	\$	-	\$	-	\$	-	\$	220 000,00	13%		
Produit 3.2.1	Soutenir l'identification, la mise en place et le fonctionnement des Groupements d'Initiatives Économiques (GIE) guidés par les jeunes et femmes ou associations des jeunes ou femmes dans les zones rurales/citadines ciblées par le projet, en vue de créer des opportunités dans les zones d'origine et d'origine, le diagnostic DL (étape 3) économique, axé sur le développement économique local/DEL. Focus pour les différents groupes économiques (PME locales, GIE, groupements de femmes) et aussi le renforcement des IMI locales. Assurer une intégration dans les FDU/PPSIC de la partie en compte dans la planification locale pour une pérennisation.	\$	-	\$	-	\$	80 000,00	\$	80 000,00	\$	-	\$	-	\$	-	\$	-	\$	-	\$	130 000,00	50%		
Produit 3.2.2	Développer des activités génératrices de revenus en faveur des groupes de jeunes ou femmes.	\$	-	\$	-	\$	260 000,00	\$	260 000,00	\$	-	\$	-	\$	-	\$	-	\$	-	\$	520 000,00	75%		
Produit 3.2.3	Signer une étude sur la création d'une coopérative de crédit communautaire transfrontalière en consultation avec les institutions financières afin d'identifier l'inclusion économique dans la région.	\$	-	\$	-	\$	20 000,00	\$	20 000,00	\$	-	\$	-	\$	-	\$	-	\$	-	\$	40 000,00	40%		

*[Signature]*



Trimestre	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total
Productions tri-mensuelles (en cas échéant)	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
<b>Total</b>	\$ 1 269 029,00	\$ -	\$ 1 095 350,00	\$ -	\$ 700 850,00	\$ 700 850,00	\$ -	\$ 205 055,00	\$ -	\$ 235 985,00	\$ -	\$ -	\$ 4 226 020

Total des dépenses	\$ -
Taux d'exécution	100%

*Pruf*

\$ ajouté à GEMV (montre codes Interests)	\$ 1 547 204,07
\$ alloué à GEMV	262,17%
\$ ajouté à S&E (montre codes Interests)	235 480,00
\$ alloué à S&E	5,57%

Note: Le PIB ne mesure pas les profits avec coûts de 0% pour le S&E et moins 25% pour le GEMV. Ces chiffres sont approximatifs et peuvent varier en fonction de l'évolution des données.

## Annexe A. Liste de contrôle de l'état de préparation de la mise en œuvre du projet

Question	Oui	Non	Commentaire
<b>Planification</b>			
• Tous les partenaires d'exécution ont-ils été identifiés ? Sinon, quelles sont les étapes restantes et le calendrier proposé	X		
• Les mandats du personnel clé du projet ont-ils été finalisés et prêts à être publiés ? Veuillez joindre à la soumission	X		
• Les sites du projet ont-ils été identifiés ? Sinon, quel sera le processus et le calendrier	X		
• Les communautés locales et les bureaux gouvernementaux ont-ils été consultés / sensibilisés sur l'existence du projet ? Veuillez indiquer quand cela a été fait ou quand cela sera fait.	X		Cela a été fait à l'occasion de l'élaboration du présent projet de document. Les services des ministères clefs sont informés
• Une analyse / identification préliminaire des leçons apprises / des activités existantes a-t-elle été effectuée ? Sinon, quelle analyse reste-t-il à faire pour permettre la mise en œuvre et le calendrier proposé	X		
• Les critères des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Sinon, quels seront le processus et le calendrier.	X		
• Des accords ont-ils été conclus avec les homologues gouvernementaux concernés concernant les sites de mise en œuvre du projet, les approches, la contribution du gouvernement ?			Les Départements ministériels en charge de l'Administration du Territoire, de la sécurité, de la Jeunesse de la Guinée et du Mali ont été informés et participeront à la mise en



		œuvre du projet. Le même engagement a été obtenu auprès des autorités et acteurs locaux dans les deux (02) pays notamment les Gouverneurs, les élus locaux.
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des dispositions claires ont-elles été prises sur l'approche de mise en œuvre du projet entre les organisator bénéficiaires du projet ?</li> </ul>	X	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quelles autres activités préparatoires doivent être entreprises avant que la mise en œuvre effective du projet puisse commencer et combien de temps cela prendra-t-il ?</li> </ul>	N/A	Des réunions de concertations avec les autorités régionales, préfectorales et communautaires se tiendront dans une période de 1 mois avant le lancement des activités.
<b>Genre</b>		
10. L'expertise de l'ONU en matière de genre a-t-elle influencé la conception du projet (par exemple, un conseil / expert / point focal en matière de genre ou un collègue d'ONU Femmes a-t-il apporté sa contribution) ?	X	
11. Des consultations avec des femmes et / ou des organisations de jeunesse ont-elles éclairé la conception du projet ?	X	
12. Les indicateurs et cibles du cadre de résultats sont-ils ventilés par sexe et par âge ?	X	
13. L'annexe budgétaire comprend-elle des allocations vers GEWE pour toutes les activités et des justifications claires des allocations GEWE ?	X	

*Prof*

**Annexe B. Liste de contrôle de l'optimisation des ressources du projet PBF (« Value for Money »)**

Question	Oui	Non	Commentaire
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet a-t-il une justification narrative du budget, qui fournit des informations supplémentaires spécifiques au projet sur tout choix budgétaire majeur ou des coûts de personnel, de fonctionnement ou de déplacement plus élevés que d'habitude, afin d'expliquer comment le projet garantit l'optimisation des ressources ?</li> </ul>	X		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les coûts unitaires (par exemple pour les voyages, les services de consultants, l'achat de matériel, etc.) sont-ils comparables à ceux utilisés dans des interventions similaires (soit dans des contextes nationaux similaires, au sein des régions, soit dans des interventions antérieures dans le même contexte national) ? Sinon, cela doit être expliqué dans la section narrative du budget.</li> </ul>	X		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le budget proposé est-il proportionné aux résultats escomptés du projet et à la portée du projet (par exemple, nombre, taille et éloignement des zones géographiques et nombre de bénéficiaires directs et indirects proposés) ? Fournissez vos commentaires.</li> </ul>	X		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le pourcentage de personnel et de frais de fonctionnement de l'agence des Nations Unies récipiendaire et de tout partenaire d'exécution est-il clairement visible et raisonnable pour le contexte (e.g. pas plus de 20% pour le personnel, et coûts raisonnables pour les voyages et coûts opérationnels directs) à moins d'être bien justifiés dans la section narrative) ?</li> </ul>	X		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les frais de personnel sont-ils proportionnels à la quantité de travail requise pour l'activité ? Et le projet utilise-t-il du personnel / une expertise locale plutôt qu'internationale lorsque cela est possible ? Quelle est la justification du recours à du personnel international, le cas échéant ?</li> <li>Le projet propose-t-il l'achat de matériaux, d'équipements et d'infrastructures pour plus de 15% du budget ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les mesures prises pour garantir l'optimisation des</li> </ul>	X	X	



ressources dans le processus de passation des marchés et leur entretien / utilisation durable pour la consolidation de la paix après la fin du projet.			
• Le projet propose-t-il l'achat d'un ou de plusieurs véhicules pour le projet ? Si oui, veuillez expliquer pourquoi les véhicules / véhicules de location existants ne peuvent pas être utilisés.		X	
• Les agences d'exécution ou la mission des Nations Unies apportent-elles une source supplémentaire de financement / soutien en nature non PBF au projet ? Veuillez expliquer ce qui est fourni. Et si non, pourquoi pas.		X	

*Prof*

## **Annexe B.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations**

*(This section uses standard wording – please do not remove)*

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

### **AA Functions**

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will :

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned.
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO.
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially close a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters) ;
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

### **Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations**

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

<b>Type of report</b>	<b>Due when</b>	<b>Submitted by</b>
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

#### Financial reporting and timeline

<b>Timeline</b>	<b>Event</b>
<b>30 April</b>	Annual reporting – Report <b>Q4 expenses</b> (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

<b>31 July</b>	Voluntary Q2 expenses (January to June)
<b>31 October</b>	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

### **Ownership of Equipment, Supplies and Other Property**

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

### **Public Disclosure**

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

### **Annexe B.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations**

*(This section uses standard wording – please do not remove)*

#### **Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization :**

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document ;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget.

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.



**Reporting :**

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with :

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report <b>Q4 expenses</b> (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report <b>Q1 expenses</b> (January to March)
31 July	Report <b>Q2 expenses</b> (January to June)
31 October	Report <b>Q3 expenses</b> (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	



Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

### **Ownership of Equipment, Supplies and Other Property**

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

### **Public Disclosure**

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website ([http : www.mptf.undp.org](http://www.mptf.undp.org))

### **Final Project Audit for non-UN recipient organization projects**

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

### **Special Provisions regarding Financing of Terrorism**

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

### **Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility :**

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO).



Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO :

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation.
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE** : If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches).
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant.
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE** : If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project<sup>24</sup>.
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought.
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

---

<sup>24</sup> Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe C : Cadre de résultats du projet (DOIT inclure des cibles de données ventilées par sexe et par âge)

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
<p><b>Résultat 1 :</b> Les institutions nationales et locales de gestion des conflits entre la Guinée et le Mali promeuvent un dialogue pacifique et inclusif permettant la prévention et la gestion des conflits transfrontaliers</p>		<p><b>Indicateur 1 a :</b> Taux de réduction des conflits (agro-pastoraux, miniers et domaniaux) entre les communautés des 2 pays dans la zone transfrontalière</p> <p><b>Niveau de référence :</b> réduction résolution de 56 conflits (date de référence 2022)</p> <p><b>Cible :</b> 75% de réduction résolution</p>	<p>A travers la collecte des données dans le suivi et l'évaluation</p> <p>Les rapports d'activités</p> <p>Les rapports de suivi et évaluation des collectivités locales</p> <p>Les enquêtes de perception</p>	<p>A la fin du projet</p>
<p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue) ODD 16 (paix, justice et institutions responsables) et 17 (partenariats pour la réalisation des objectifs). ODD 5 (la parité du genre et l'autonomisation des femmes et des filles), ODD 10 (réduction des inégalités d'un pays à l'autre),</p>		<p><b>Indicateur 1 b :</b> Existence d'un dialogue institutionnel inclusif et fonctionnel permettant la prévention et la gestion des conflits transfrontalier</p>	<p>Mission de suivi</p> <p>Enquête initiale et finale</p>	<p>Début mi-parcours fin du projet.</p>

<p>ODD 11 : (villes et communautés durables : faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables)</p> <p>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p>	<p><b>Produit 1.1 :</b></p> <p>Les instances de coopération transfrontalières (les groupements locaux mixtes transfrontaliers, les autorités locales et coutumières ainsi que les forces de défense et de sécurité sont engagées dans un dialogue inclusif et dans des actions conjointes de prévention des conflits.</p> <p>Activités :</p>	<p><b>Niveau de référence :</b> Dialogue peu inclusif et peu fonctionnel</p> <p><b>Cible :</b> Dialogue inclusif et fonctionnel</p>	<p><b>Indicateur 1.1.1 :</b> Nombre de cadres de dialogue inclusif et transfrontalier fonctionnel</p> <p><b>Niveau de référence :</b> 2</p> <p><b>Cible :</b> 7 dont 5 nouveaux cadres de dialogues entre les deux communautés (Guinée-Mali)</p>	<p>Fiche de présence avec contacts vérifiables</p> <p>Fiches de suivi de mise en œuvre, documents communs ou GLCT</p> <p>Fiche de suivi des partenaires</p> <p>Enquêtes de perception</p>	<p>Chaque semestre</p> <p>Mi parcours fin du projet</p>
---	--	---	--	---	---

	<p><b>1.1.1</b> Appuyer une étude diagnostic sur les capacités nationales et locales transfrontalières de gestion des conflits, incluant les femmes et les jeunes avec l'outil DSEL (diagnostic sécuritaire et économique local) et son plan d'action intégré.</p> <p><b>1.1.2</b> Appuyer l'élaboration et l'adoption d'une politique intégrée de gestion des frontières en Guinée, à travers la dynamisation du dialogue avec la direction de la gestion des frontières</p> <p>Appuyer la réalisation d'une étude diagnostic sur l'état des frontières en Guinée qui servira de cadre pour l'élaboration d'une politique intégrée de gestion des frontières en Guinée.</p> <p><b>1.1.3</b> : Faire la revue conjointe du Plan transfrontalier mixte de développement afin de renforcer la composante sur la</p>	<p>(recommandations issues des différents cadres de dialogue)</p> <p><b>Niveau de référence : 0</b></p> <p><b>Cible : 70% (jeunes)</b></p> <p>70% (femmes)</p>		
--	---	--	--	--

	<p>prévention des crises transfrontalières et appuyer une initiative pilote conjointe sur la prévention et le développement de mécanismes d'alerte communautaire.</p> <p><b>1.1.4.</b> Tenir 6 séances de formation sur la gestion des conflits liés aux ressources naturelles dédiées aux membres des instances de coopération transfrontalières et cadre locaux de gestion des conflits transfrontaliers et les rendre sensibles au genre.</p> <p><b>1.1.5</b> Renforcer les capacités opérationnelles des membres des mécanismes nationaux et locaux de gestion des conflits et respect des droits de l'homme pour bien assumer leurs rôles.</p> <p><b>1.1.6</b> Soutenir un processus d'élaboration ou de revue des chartes foncières ainsi que leur vulgarisation et appropriation par toutes les parties prenantes.</p>			<p>Début à mi-parcours fin du projet</p>
<p><b>Produit 1.2 : Les mécanismes institutionnels et communautaires de prévention et de gestion des conflits transfrontaliers sont</b></p>	<p><b>Indicateur 1.2.1 :</b> Pourcentage des jeunes et femmes membres actifs des mécanismes institutionnels et communautaires</p>	<p>Fiche de suivi des partenaires Enquêtes initiale et finale</p>		

	<p><b>rendus inclusifs avec une participation accrue des jeunes et des femmes.</b></p> <p><b>Activités :</b></p> <p><b>1.2.1</b> Réactiver et faciliter la tenue de 18 cadres d'échanges incluant tous les mécanismes de coopération transfrontalière entre la Guinée et le Mali (y compris les acteurs de la société civile, les forces de défense et de sécurité, les jeunes et les femmes) pour développer les recommandations d'interventions immédiates conjointes pour adresser les problèmes liés aux moteurs de conflits</p> <p><b>1.2.2 :</b> Mise en réseau et mobilisation des groupements des femmes et des associations des jeunes travaillant dans les secteurs de l'orpaillage et extraction minière des deux côtés de la frontière pour le développement de modes opératoires équitables et conjoints de gestion pacifique</p>	<p><b>Niveau de référence : 19% jeunes</b> <b>11% femmes</b></p> <p><b>Cible :</b> 30% jeunes 30% femmes</p> <p><b>Indicateur 1.2.2 :</b> Niveau de prise en compte des préoccupations des femmes et des jeunes des zones transfrontalières au sein des mécanismes de coopération transfrontaliers</p> <p><b>Niveau de référence :</b> <b>Femme :</b> <b>50 % rarement prises en compte</b> <b>43% toujours prises en compte</b> <b>7 % jamais prises en compte</b> <b>Jeune :</b></p>	<p>Fiche de suivi des partenaires Enquêtes initiale et finale</p>	<p>Debut fin du projet</p>
--	--	--	---	--------------------------------

	<p>des conflits, avec la participation des acteurs clés des sites miniers (propriétaires, commerçants, orpailleurs, acteurs de sécurité) et de lutte contre les violences basées sur le genre, en collaboration avec les mécanismes institutionnels et communautaires existants</p>	<p>57 % rarement prises en compte  36% toujours prises en compte  7 % jamais prises en compte</p> <p><b>Cible :</b> F : 60% au moins  Jeunes : 60% au moins</p>		
	<p><b>1.2.3 :</b> Organiser des activités de rapprochement communautaires et socio-culturelles en vue de renforcer la cohabitation pacifique entre les communautés transfrontalières avec une implication particulière des jeunes et des femmes : appuyer la semaine artistique, culturelle et touristique, organiser 2 tournois sportifs.</p>			
	<p><b>Produit 1.3:</b> Les collectivités cibles du projet sont renforcées pour intégrer et mettre en œuvre les questions de sécurité et de cohésion sociale dans leurs actions de développement</p>	<p><b>Indicateur 1.3.1 :</b> Existence des documents de diagnostic et de plan de sécurité locale, de cohésion sociale dans chaque commune</p> <p><b>Niveau de référence : 0</b></p>	<p>Documents officiels des communes PDL/  PDESEC-  Rapports des partenaires /Enquêtes</p>	<p>Début  Fin du projet</p>

<p><b>Activités :</b></p> <p><b>1.3.1</b> Effectuer un diagnostic de sécurité locale et accompagner les collectivités ciblées par le projet à prendre en compte les questions de sécurité, de cohésion sociale ainsi que de genre dans leurs PDL / PDSEC.</p> <p><b>1.3.2:</b> Conseiller, former, et appuyer des groupements de jeunes et de femmes dans le développement et lancement d'initiatives de sécurité et cohésion sociale transfrontalière en lien avec la mise en œuvre des Plan de développement locaux transfrontaliers. Cette activité couvre un appui conseil aux groupements des jeunes et femmes en vue d'une meilleure prise en compte des initiatives de sécurité et de cohésion sociale dans les PDL (Guinée) et PDSEC (Mali)</p> <p>Fédérer les besoins et préoccupations des jeunes et des femmes à travers les espaces socio communautaires d'échange et de dialogue en vue</p>			
<p><b>Cible : 23-24</b> (11 12 communes dans la zone guinéenne et 12 dans la zone malienne)</p> <p><b>Indicateur 1.3.2 :</b> Niveau de mise en œuvre du plan de sécurité locale, de cohésion sociale dans chaque commune</p> <p><b>Niveau de référence : 0</b></p> <p><b>Cible : 60%</b></p>	<p><b>Indicateur 1.3.3 : Proportion des initiatives mise en œuvre par les collectivités cibles portant sur les questions de sécurité et de cohésion sociale</b></p> <p><b>Niveau de référence : 0</b></p> <p><b>Cible : 75%</b></p>	<p>Documents officiels communes PDL / PDSEC- Rapports partenaires des</p>	<p>Mi-parcours Fin du projet</p>

	<p>de leurs prises en compte dans les PDL / PDSEC des communes cibles du projet</p> <p><b>1.3.3 :</b> Renforcer le fonctionnement des groupements locaux de coopération transfrontalière (GLCT) entre Signiri- Kangaba et entre Yanfolila – Mandiana (formation, équipement des GLCT, renforcement des PTDL ou tout autres outils de coopération).</p>	<p><b>Indicateur 1.3.3 :</b> Niveau de prise en compte des préoccupations des jeunes et des femmes dans les PDL/PDSEC des communes cibles</p> <p><b>Niveau de référence :</b> 0</p> <p><b>Cible :</b> 75%</p>		
<p><b>Résultat 2 :</b> La gestion efficace et commune des frontières entre la Guinée et le Mali favorise la paix et la sécurité à travers la lutte contre la criminalité transfrontalière et les trafics illicites</p>		<p><b>Indicateur 2 a :</b> Taux de satisfaction des communautés transfrontalières (désagrégé par âge et sexe) par la gestion commune des frontières</p> <p><b>Niveau de référence :</b></p> <p><b>Age :</b></p> <p><b>Très satisfait :</b> 45 ans et plus 32 %, 19 à 35 ans et 36 à 45 ans 12 %</p> <p><b>Peu satisfaites :</b> 45 ans et plus (13%), de 19-35 ans (12%) et 36 à 45 (6%)</p>	<p>Enquête de perception initiale et finale</p>	<p>Début Fin du projet</p>

<p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant)</p> <p>ODD 11 ; (villes et communautés durables ; faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables)</p> <p>ODD 16 (paix, justice et institutions responsables) et 17 (partenariats pour la réalisation des objectifs).</p> <p>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p>	<p>Pas satisfaites : 45 ans et plus (3%), de 19-35 ans 4% et 36 à 45 (1%)</p> <p>Sexe</p> <p>Très satisfaites : hommes (38%) et femmes (23%)</p> <p>Peu satisfaites : hommes (19%) et femmes (12%)</p> <p>Pas satisfaites : hommes (6%) et femmes (3%)</p> <p><b>Cible : au moins 75% Jeunes + et 75% des femmes satisfait(e)s</b></p> <p><b>Indicateur 2 b :</b> Pourcentage des autorités et société civile locale indiquant une meilleure compréhension des textes législatifs et réglementaire sur la traite des personnes.</p> <p><b>Niveau de référence :</b> Autorité préfectorales et communales) 19%</p> <p>OSC 16%</p>	<p>Enquête de perception initiale et finale</p>	<p>Début</p> <p>Fin du projet</p>
---	--	---	-----------------------------------

		<p><b>Cible : + 75%</b> : + 75%</p> <p><b>Cible :</b></p>		
	<p><b>Produit 2.1 : La collaboration entre les populations et les FDS est portée par les acteurs locaux par le biais du renforcement du dialogue pour la paix et une prise de conscience du phénomène de</b></p> <p><b>La lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre</b></p> <p><b>Activités :</b></p>	<p><b>Indicateur 2.1.1 :</b> Nombre d'initiatives locales menées par les acteurs locaux portant sur le dialogue de paix et l'éradication des armes légères et de petit calibre.</p> <p><b>Niveau de référence : 65</b></p> <p><b>Cible : 100</b></p>	<p>Rapport d'activités</p> <p>Enquêtes initiale et finale</p>	<p>Début</p> <p>Mi-parcours</p> <p>Fin du projet</p>
	<p><b>2.1.1</b> Former et sensibiliser les groupements locaux de coopération transfrontalières, les autorités au niveau local, les associations de jeunes et des femmes, les leaders communautaires et les organisations de la société civile</p>	<p><b>Indicateur 2.1.2 :</b> Pourcentage des bénéficiaires indiquant une collaboration accrue avec les FDS sur la thématique de la prolifération des ALPC</p> <p><b>Niveau de référence :</b></p> <p><b>Structures</b> (les services techniques, les groupements</p>		

	<p>Produit 2.2: La lutte contre la traite des personnes et plus particulièrement des femmes et des enfants est amélioré au niveau de la frontière Guinée - Mali</p>	<p>Indicateur 2.2.1 : Nombre de textes législatifs et réglementaires basés sur des données et des analyses fiables relevés dans le cadre du projet</p>	<p>Enquête initiale et finale Rapport d'activités</p>	<p>Début Mi-parcours Fin</p>
	<p>sur les dangers de la prolifération et de la détention des armes légères et de petit calibre.</p> <p>2.1.2 Appuyer les services locaux chargés de lutter contre la prolifération des armes légères et de petit calibre (dotation en équipement des antennes déconcentrées des COMNAT ALPC de part et d'autre de la frontière, mise en place d'une plate-forme TIC pour le partage d'information sur les ALPC, formations des acteurs de la chaîne pénale et autres agents chargés de la gestion des frontières sur la détection, l'investigation, la poursuite et le jugement des infractions liées aux armes à feu et infractions connexes).</p>	<p>socio-professionnels, autorités Administrative et locales Associations jeunes et femmes) 47% Communautés 20%</p> <p>Cible : 80%</p> <p>Indicateur 2.1.3</p> <p>Niveau de référence :</p> <p>Cible :</p>		

	<p><b>Activités :</b></p> <p><b>2.2.1</b> Faire un état des lieux de la coopération transfrontalière (aspects normatif, sécuritaire, etc..) entre la Guinée et le Mali en matière de criminalité transnationale organisée et plus particulièrement de traite des personnes et de trafic d'armes + Evaluation des besoins des postes frontaliers en matière de lutte contre la criminalité transnationale organisée.</p> <p><b>2.2.2 :</b> Appuyer les Etats dans l'élaboration et l'adoption d'instruments (ex. accords bilatéraux, Sops) pour l'opérationnalisation du cadre juridique relatif à la coopération transfrontalière entre le Mali et la Guinée concernant la traite des personnes, selon une approche basée sur les droits de l'homme et en partenariat avec les commissions nationales, les commissions mixtes de gestion des frontières, la police des frontières, la douane, les maires et autorités communales, les associations de femmes et les</p>	<p><b>Niveau de référence : 1 pour la traite des personnes ; 1 pour le trafic d'armes</b></p> <p><b>Cible : 2</b></p>		
--	---	---	--	--

	<p>organisations de jeunes, les comités villageois, entre autres.</p> <p><b>Produit 2.3: Les capacités des acteurs la sécurité transfrontalière (police, douane, gendarmerie, armée) de la zone d'intervention ont une capacité accrue du contrôle frontalier</b></p> <p><b>Activités :</b></p> <p><b>2.3.1</b> Réaliser des études, recherches et analyses sur le phénomène de la criminalité organisée entre les deux pays relativement à la traite des personnes, trafic de migrants, les formes de traite dans les mines aurifères, - ainsi que sur les routes utilisées et les modes opératoires – les acteurs - y compris sous un angle sensible au genre et aux droits humains et soutenir le Mali et la Guinée dans la production, la collecte et l'analyse des données relative à la criminalité transnationale organisée.</p>	<p><b>Indicateur 2.3.1 :</b> Pourcentage d'agents de la chaîne pénale de la zone (désagrégée par sexe) ayant une maîtrise des lois, traités et conventions relatives aux trafics et la criminalité transfrontalière</p> <p><b>Niveau de référence :</b> hommes 65% ; Femmes 35%</p> <p><b>Cible :</b> H : 80% % F : 80%</p>	<p>évaluation post formation</p> <p>Rapport d'activités</p> <p>Rapport de Suivi et évaluation</p> <p>Enquêtes : initiale et finale</p>	<p>Post formation</p> <p>Fin</p>

**2.3.2** Equiper les postes de contrôle frontaliers des forces de défense et de sécurité sur les frontières, selon les besoins identifiés dans l'évaluation afin de renforcer la coopération, l'échange d'informations et l'interopérabilité entre les postes frontaliers de chaque côté de la frontière.

**2.3.3** Organiser des sessions de formations conjointe des acteurs en charge de la gestion des frontières (agences d'application de la loi: douane, police, gendarmerie, forces de défense + magistrats) de la Guinée et du Mali à des fins de lutte contre la criminalité transnationale organisée avec un accent mis sur la traite des personnes et le trafic d'armes, et certains composants de la gestion intégrée de frontières (sensibilisation aux droits de mobilité des instruments **pertinents de la CDEDAO** sur la libre circulation des biens et des personnes et aux droits de l'homme), tenant compte

	également de la dimension genre, des droits humains et du respect de l'éthique et de l'intégrité			
<p><b>Résultat 3 : La résilience des jeunes et des femmes face aux diverses formes de marginalisations et d'exclusions est renforcée et ceux-ci contribuent à la paix et à la stabilité transfrontalière</b></p> <p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant)</p> <p>ODD 5 (la parité du genre et l'autonomisation des femmes et des filles), 8 (le travail décent et la croissance économique), ODD 10 (réduction des inégalités d'un pays à l'autre),</p>		<p><b>Indicateur 3 a : Pourcentage des jeunes et des femmes vulnérables soutenues par les activités socio-économiques qui participent aux mécanismes de préventions et de gestion des conflits transfrontaliers</b></p> <p><b>Niveau de référence : jeunes 4% ; Femmes 4%</b></p> <p><b>Cible : au moins 80% Femmes et 80% Jeunes</b></p> <p><b>Indicateur 3 b : Pourcentage des jeunes et des femmes bénéficiant des opportunités économiques indiquant une meilleure capacité de résilience et de gestion pacifique des conflits au</b></p>	Enquêtes initiale et finale de perception, évaluation finale du projet	Début Fin du projet

<p>ODD 16 (paix, justice et institutions responsables)</p> <p>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p>	<p>Produit 3.1 : Le leadership et la participation des jeunes et des femmes aux mécanismes d'alerte précoce pour la cohabitation pacifique transfrontalière, la prévention des conflits et la consolidation de la paix sont accrus</p>	<p>niveau des zones transfrontalières.</p> <p>Niveau de référence : jeunes 4% ; Femmes 6%</p> <p>Cible : 80% jeunes (50% hommes et 30% femmes) 80% Femmes</p> <p>Indicateur 3 c :</p> <p>Niveau de référence :</p> <p>Cible :</p> <p>Indicateur 3.1.1 : Nombre d'initiatives menées par les jeunes et les femmes bénéficiaires économique qui contribuent à la paix et à la stabilité transfrontalière</p>	<p>Les rapports d'activités, Les rapports de missions dans le suivi et évaluation</p>	<p>Début</p> <p>Mi-parcours</p> <p>Fin</p>
---	--	--	---	--

	<p><b>Activités :</b></p> <p><b>3.1.1</b> Renforcer le leadership et les capacités en matière de prévention et de gestion des conflits de 1310 jeunes (Hommes et Femmes) et de 1310 femmes dans les 131 villages frontaliers cibles du projet sur la base du diagnostic sécuritaire local (transversal, plan d'actions intégré) proposé au R1</p> <p><b>3.1.2</b> Promouvoir, par le biais de l'information, de la sensibilisation et la mise en place des mécanismes d'alerte précoce la participation accrue des leaders jeunes et femmes dans les dispositifs locaux de prévention et de gestion des conflits et les cadres de coopération transfrontalières. A travers les canaux de communication existante et deux approches : Un plaidoyer auprès des élus et leaders religieux et traditionnels, aussi auprès des jeunes pour susciter</p>	<p><b>Niveau de référence :</b></p> <p>Jeunes 39</p> <p>Femmes 44</p> <p><b>Cible : Jeunes 100 :</b></p> <p>Femmes 100</p> <p><b>Indicateur 3.1.2 :</b></p> <p><b>Niveau de référence</b></p> <p><b>Cible :</b></p>	<p>Enquêtes initiale et finale de perception</p>	<p>990 personnes formées sur la prévention et la gestion des conflits dans les communes cibles</p> <p>Diffusion, pendant plus de six mois, de messages de prévention et de gestion des conflits sur neuf radios communautaires des zones d'intervention.</p>
<p><b>Indicateur 1.1.3 :</b></p>				

	<p>leurs intérêts (radios locales, foras, réseaux sociaux, griots, parleurs publics...).</p> <p><del>3.1.3 Soutenir le renforcement de la résilience des communautés ciblées en sensibilisant aux problèmes du changement climatique et en travaillant avec les jeunes dans des initiatives de plantation d'arbres pour la restauration de l'environnement. Pas dans le plan de mise en œuvre ni budgétisée</del></p>	<p><b>Niveau de référence :</b></p> <p><b>Cible :</b></p>		
	<p><b>Produit 3.2 : Les opportunités socio-économiques en faveur des jeunes (hommes et femmes) et des femmes autour des zones d'orpallage sont accrues et favorisent la prévention des conflits et la consolidation de la paix.</b></p> <p><b>Activités :</b></p> <p><b>3.2.1 :</b> Soutenir l'identification, la mise en place et le fonctionnement des groupements d'intérêts économiques (GIE) qui font partie des groupements et</p>	<p><b>Indicateur 3.2.1 :</b></p> <p>Pourcentage de femmes et des jeunes bénéficiant des opportunités socio-économiques qui participent aux efforts de gestion des conflits</p> <p><b>Niveau de référence :</b></p> <p>Femmes 18% ; Jeunes 15%</p> <p><b>Cible : Femmes : 80%</b></p>	<p>Les rapports d'activités, Les rapports de missions dans le suivi et évaluation</p> <p>Enquêtes initiale et finale de perception</p>	<p>Début</p> <p>Mi-parcours</p> <p>Fin</p> <p>160 jeunes formées dans la zone de Yanfolila et</p>

	<p>associations des jeunes ou femmes dans les zones transfrontalières couvertes par le projet avec les activités agrosylvopastorales et économiques dans les zones d'exploitations d'orpallages.</p> <p><b>3.2.2</b> Soutenir l'organisation d'un forum transfrontalier sur le contenu local et l'investissement en faveur des jeunes. Cet événement impliquera notamment les autorités administratives et locales, les sociétés minières, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).</p> <p><b>3.2.3</b> Appuyer le développement des activités génératrices de revenu dans le domaine de l'agroécologie en faveur des jeunes (hommes et femmes) dans les zones d'exploitations d'orpallages.</p> <p><b>3.2.4</b> Appuyer la création de coopératives de crédit communautaire transfrontalières (en consultation avec les</p>	<p><b>Jeunes : 80%</b></p> <p><b>Indicateur 3.2.2 :</b> Niveau de référence :</p> <p><b>Cible :</b></p> <p><b>Indicateur 3.2.3</b> Niveau de référence :</p> <p><b>Cible :</b></p> <p><b>Indicateur 3.3.3</b> Niveau de référence :</p>	<p>120 à Kangaba sur la création et le fonctionnement de GIE</p> <p>Attribution de permis de conduire à 100 jeunes afin de faciliter leur accès aux</p>
--	---	---	---

	<p>institutions financières) afin d'améliorer l'inclusion économique dans la région ainsi que la formation en éducation financière. <b>Pas dans le plan de mise en œuvre, ni budgétisée.</b></p> <p>3.2.5 Appuyer la mise en place et le développement des micro-projets communautaires pouvant renforcer la cohésion sociale et la cohabitation transfrontalière. Il s'agira spécifiquement d'identifier et d'appuyer des initiatives qui renforcent la coopération et la sécurité transfrontalière. A titre d'exemples : l'aménagement des points d'eau, la démarcation des pâturages, des couloirs de transhumance, l'installation des lampadaires solaires, des puits pastoraux pour l'élevage...</p>	<p><b>Cible :</b></p>		<p>métiers du transport.</p> <p>Formation de 87 jeunes en transformation de produits locaux, boulangerie et pâtisserie, afin de favoriser leur autonomisation</p> <p>Aménagement de trois périmètres maraîchers à Djoulafoundou, Namakama et Niani, exploités par des groupements de femmes situés de part et d'autre de la frontière.</p>
--	---	-----------------------	--	--